

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 17

4 janvier 2006

### SOMMAIRE

ABN AMRO Multi-Manager Funds, Sicav, Luxembourg . . . . .	772	Immobilière Zuki S.A., Luxembourg . . . . .	771
Alloy Market S.A., Roeser . . . . .	788	International Development Fund Holding S.A., Luxembourg . . . . .	776
AXA Assurances Vie Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	790	International Development Fund Holding S.A., Luxembourg . . . . .	776
Aximo S.A., Luxembourg . . . . .	778	International Development Fund Holding S.A., Luxembourg . . . . .	776
Bollig S.A., Echternach . . . . .	803	Internationale Bureautique Systemes Lux, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	789
Brenntag-Interfer (BC) S.C.A., Munsbach . . . . .	808	Jame S.A., Luxembourg . . . . .	813
BT Longmont (Luxembourg) IV, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	770	Jame S.A., Luxembourg . . . . .	813
Business Sceptre S.A., Luxembourg . . . . .	782	Jones Lang LaSalle Finance Luxembourg S.N.C., Luxembourg . . . . .	777
C.I.C.A.C., Compagnie Internationale des Céréales Aliments Composés et Dérivés S.A.H., Luxembourg . . . . .	814	Kemaba International S.A., Luxembourg . . . . .	814
Cedi S.A., Diekirch . . . . .	794	King George Holdings Luxembourg IIA, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	802
Cedi S.A., Diekirch . . . . .	794	Life-Science Invest S.A., Luxembourg . . . . .	814
Cedi S.A., Diekirch . . . . .	794	Lux-Portfolio, Sicav, Luxembourg . . . . .	773
Cedi S.A., Diekirch . . . . .	794	Mangrove Capital Partners S.A., Luxembourg . . . . .	790
Cognis, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	783	Mannelli & Associés S.A., Bertrange . . . . .	816
Digitrust Holding S.A., Luxembourg . . . . .	775	Murciaco S.A., Luxembourg . . . . .	800
Digitrust Holding S.A., Luxembourg . . . . .	775	Norsoft S.A., Mamer . . . . .	770
Digitrust Holding S.A., Luxembourg . . . . .	775	Norsoft S.A., Mamer . . . . .	770
Digitrust Holding S.A., Luxembourg . . . . .	775	Orcalux, S.à r.l., Leudelange . . . . .	792
Digitrust Holding S.A., Luxembourg . . . . .	776	Pastec S.A., Luxembourg . . . . .	782
Digitrust Holding S.A., Luxembourg . . . . .	776	Pastec S.A., Luxembourg . . . . .	782
Diluisa S.A., Luxembourg . . . . .	770	Pastec S.A., Luxembourg . . . . .	782
Elro Tankschiff, S.à r.l., Bech . . . . .	793	Peachtree Invest S.A., Luxembourg . . . . .	772
Eufinvest, Sicav, Luxembourg . . . . .	805	Propery Finance S.A., Munsbach . . . . .	791
Euro Mall Ventures, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	783	Pylio, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	783
Euro-Matériaux S.A., Luxembourg-Dommeldange	815	Renwick Invest S.A., Luxembourg . . . . .	772
Eurogallery Systems S.A., Luxembourg . . . . .	777	Rosell France S.A., Luxembourg . . . . .	795
Excell Immobilier S.A., Luxembourg . . . . .	777	Sibinter S.A.H., Luxembourg . . . . .	783
Excell Immobilier S.A., Luxembourg . . . . .	777	Sustain S.A., Luxembourg . . . . .	784
Gase International S.A., Luxembourg . . . . .	772	Swann Investissements S.A., Luxembourg . . . . .	772
General Electric International Holdings, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	782	Tagus Ré S.A., Luxembourg . . . . .	788
H.R.P. International S.A., Luxembourg . . . . .	783	TDSD, S.à r.l., Esch-sur-Alzette . . . . .	771
IDX Company S.A., Luxembourg . . . . .	777	TMF Sicav, Luxembourg . . . . .	771
Immobilière Zuki S.A., Luxembourg . . . . .	771	W.04 Frisange, S.à r.l., Wickrange . . . . .	799
Immobilière Zuki S.A., Luxembourg . . . . .	771	Wand & Waasser S.A., Diekirch . . . . .	770

**WAND & WAASSER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9229 Diekirch, 12, rue de l'Etoile.

R. C. Luxembourg B 96.513.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 16 août 2005, réf. LSO-BH04248, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2005.

Pour WAND & WAASSER S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(902739.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 août 2005.

---

**BT LONGMONT (LUXEMBOURG) IV, S.à r.l.,**

**Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

**Capital social: EUR 45.198.000,-.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.

R. C. Luxembourg B 71.902.

Le bilan au 31 mars 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2005, réf. LSO-BH01782, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2005.

Signature.

(073810.3/280/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

---

**DILUISA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 69.056.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2005, réf. LSO-BH03663, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2005.

Pour DILUISA S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Heck / S. Wallers

(073871.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

---

**NORSOFT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8260 Mamer, 11, rue Dangé Saint Romain.

R. C. Luxembourg B 89.079.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 août 2005, réf. LSO-BH03975, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 17 août 2005.

Signatures.

(074340.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

---

**NORSOFT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8260 Mamer, 11, rue Dangé Saint Romain.

R. C. Luxembourg B 89.079.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 août 2005, réf. LSO-BH03976, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 17 août 2005.

Signatures.

(074342.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

---

**IMMOBILIERE ZUKI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 6.461.

Le bilan au 31 mars 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2005, réf. LSO-BH03669, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2005.

*Pour IMMOBILIERE ZUKI S.A., Société Anonyme*  
EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme  
L. Heck / S. Wallers

(073901.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

---

**IMMOBILIERE ZUKI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2953 Luxembourg, 60, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 6.461.

Le bilan au 31 mars 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2005, réf. LSO-BH03676, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2005.

*Pour IMMOBILIERE ZUKI S.A., Société Anonyme*  
EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme  
L. Heck / S. Wallers

(073902.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

---

**IMMOBILIERE ZUKI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 6.461.

Le bilan au 31 mars 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2005, réf. LSO-BH03679, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2005.

*Pour IMMOBILIERE ZUKI S.A., Société Anonyme*  
EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme  
L. Heck / S. Wallers

(073904.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

---

**TMF SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 34.905.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2005, réf. LSO-BH03515, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S. Leinkauf-Schiltz  
*Legal & compliance assistant*

(073936.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

---

**TDSD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4064 Esch-sur-Alzette, 84, route de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 86.288.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 août 2005, réf. LSO-BH04518, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2005.

(074011.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

---

Signature.

**ABN AMRO MULTI-MANAGER FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 78.762.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2005, réf. LSO-BF09193, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S. Leinkauf-Schiltz

*Legal & compliance assistant*

(073937.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

---

**PEACHTREE INVEST S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: USD 50.000,-.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 95.075.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07325, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2005.

Signature.

(073978.3/850/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

---

**RENWICK INVEST S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: USD 50.000,-.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 91.763.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07340, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2005.

Signature.

(073981.3/850/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

---

**SWANN INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: USD 50.000,-.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 91.765.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07342, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2005.

Signature.

(073982.3/850/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

---

**GASE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 103.286.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 5 août 2005, réf. LSO-BH02389, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2005.

*Pour GASE INTERNATIONAL S.A.*

HRT REVISION, S.à r.l.

*Domiciliataire*

R. Thillens

(074208.3/565/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

---

**LUX-PORTFOLIO, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.  
R. C. Luxembourg B 66.907.

L'an deux mille cinq, le sept septembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

S'est réunie l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société d'Investissement à Capital Variable LUX-PORTFOLIO SICAV, avec siège social à Luxembourg, 1, place de Metz, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 30 octobre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 883 du 7 décembre 1998, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2002, publié au Mémorial C numéro 1135 du 26 juillet 2002, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 66.907.

*Bureau*

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Claude Bettendorff, Employé à la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Philippe Hennes, Employé à la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, demeurant professionnellement à Luxembourg. L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marc Wagener, Employé à la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- Que la présente Assemblée Générale Ordinaire a pour ordre du jour:

1. Recevoir le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 30 juin 2005.
2. Recevoir et adopter les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2005; affectation des résultats.
3. Donner quitus aux Administrateurs.
4. Nominations statutaires.
5. Nomination du Réviseur d'Entreprises.
6. Divers.

II.- Que la présente Assemblée Générale Ordinaire a été convoquée par des avis de convocation publiés:

- au journal «d'Wort» en date du 18 août 2005 et du 27 août 2005;
- au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 809 du 18 août 2005 et numéro 826 du 27 août 2005.

Les numéros justificatifs de ces publications ont été posés au bureau pour inspection.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'Assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente Assemblée, signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

IV.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf (1.799) actions sont présentes ou représentées à la présente Assemblée Générale Ordinaire.

Que conformément à l'article 29 des statuts et aux prescriptions de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la présente Assemblée délibère et les décisions sont à prendre à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

V.- Qu'en conséquence, la présente Assemblée Générale Ordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour.

L'exposé de Monsieur le Président, après vérification par le scrutateur, est reconnu exact par l'Assemblée. Celle-ci se considère comme valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Monsieur le Président expose les raisons qui ont motivé les points à l'ordre du jour.

*Résolutions*

L'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale constate qu'elle a pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 30 juin 2005.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2005 tels qu'ils ont été présentés ainsi que l'affectation du résultat proposée par le Conseil d'Administration:

a) Compartiment LUX-PORTFOLIO DEFENSIVE

Actif net au 30 juin 2005:	79.999.150,84 EUR
Résultat net réalisé au 30 juin 2005:	2.849.628,28 EUR
Résultat des opérations au 30 juin 2005:	5.749.746,11 EUR

L'Assemblée constate que le prospectus d'émission prévoit de ne pas distribuer de dividendes.

b) Compartiment LUX-PORTFOLIO BALANCED

Actif net au 30 juin 2005:	211.040.420,38 EUR
Résultat net réalisé au 30 juin 2005:	6.076.739,41 EUR
Résultat des opérations au 30 juin 2005:	15.298.966,81 EUR

L'Assemblée constate que le prospectus d'émission prévoit de ne pas distribuer de dividendes.

c) Compartiment LUX-PORTFOLIO GROWTH

Actif net au 30 juin 2005:	181.591.016,98 EUR
Résultat net réalisé au 30 juin 2005:	2.925.647,72 EUR
Résultat des opérations au 30 juin 2005:	12.343.678,79 EUR

L'Assemblée constate que le prospectus d'émission prévoit de ne pas distribuer de dividendes.

d) Compartiment LUX-PORTFOLIO DYNAMIC

Actif net au 30 juin 2005:	77.154.350,89 EUR
Résultat net réalisé au 30 juin 2005:	835.546,87 EUR
Résultat des opérations au 30 juin 2005:	5.011.158,02 EUR

L'Assemblée constate que le prospectus d'émission prévoit de ne pas distribuer de dividendes.

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale approuve la gestion du Conseil d'Administration et donne décharge pleine et entière aux Administrateurs pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 30 juin 2005.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée constate que lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1<sup>er</sup> septembre 2004, le terme du mandat des Administrateurs a été fixé à un an, c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat des Administrateurs venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en septembre 2006:

Monsieur Jean-Claude Finck, président;  
Monsieur Paul Waringo, vice-président;  
Monsieur Michel Birel, administrateur;  
Monsieur Gilbert Ernst, administrateur;  
Monsieur Jean-Paul Kraus, administrateur;  
Monsieur Guy Rosseljong, administrateur;  
Monsieur Alphonse Sinnes, administrateur;  
Monsieur Armand Weis, administrateur.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée constate que le mandat du Réviseur d'Entreprises a été fixé à un an, c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination du Réviseur d'entreprises KPMG AUDIT pour un nouveau terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en septembre 2006.

*Sixième résolution*

L'Assemblée décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration des rémunérations pour l'exercice en cours s'élevant à un montant total maximum de EUR 35.355,-.

*Clôture*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

*Frais*

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la Société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Dont procès-verbal, fait et dressé date qu'en tête des présentes à Luxembourg, 1, rue Zithe.

Et après lecture et interprétation de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé le présent procès-verbal avec Nous Notaire, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: C. Bettendorff, P. Hennes, M. Wagener, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2005, vol. 25CS, fol. 54, case 8. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 15 septembre 2005.

T. Metzler.

(082960.3/222/121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2005.

**DIGITRUST HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.  
R. C. Luxembourg B 35.799.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 12 août 2005, réf. LSO-BH03913, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2005.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

(074045.3/1051/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

---

**DIGITRUST HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.  
R. C. Luxembourg B 35.799.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 12 août 2005, réf. LSO-BH03915, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2005.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

(074044.3/1051/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

---

**DIGITRUST HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.  
R. C. Luxembourg B 35.799.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 12 août 2005, réf. LSO-BH03917, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2005.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

(074043.3/1051/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

---

**DIGITRUST HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.  
R. C. Luxembourg B 35.799.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 12 août 2005, réf. LSO-BH03919, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2005.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

(074042.3/1051/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

---

**DIGITRUST HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.  
R. C. Luxembourg B 35.799.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 12 août 2005, réf. LSO-BH03922, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2005.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

(074041.3/1051/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

---

**DIGITRUST HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.  
R. C. Luxembourg B 35.799.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 12 août 2005, réf. LSO-BH03923, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2005.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

(074040.3/1051/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

---

**DIGITRUST HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.  
R. C. Luxembourg B 35.799.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 12 août 2005, réf. LSO-BH03924, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2005.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

(074039.3/1051/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

---

**INTERNATIONAL DEVELOPMENT FUND HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R. C. Luxembourg B 80.114.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 août 2005, réf. LSO-BH04373, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

(074050.3/592/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

---

**INTERNATIONAL DEVELOPMENT FUND HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R. C. Luxembourg B 80.114.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 août 2005, réf. LSO-BH04372, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

(074049.3/592/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

---

**INTERNATIONAL DEVELOPMENT FUND HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R. C. Luxembourg B 80.114.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 août 2005, réf. LSO-BH04371, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

(074047.3/592/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

---



**EXCELL IMMOBILIER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 91.902.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 16 août 2005, réf. LSO-BH04281, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2005.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

(074029.3/1051/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

---

**EXCELL IMMOBILIER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 91.902.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 16 août 2005, réf. LSO-BH04278, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2005.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

(074026.3/1051/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

---

**EUROGALLERY SYSTEMS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.  
R. C. Luxembourg B 69.357.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 12 août 2005, réf. LSO-BH03925, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2005.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

(074038.3/1051/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

---

**IDX COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R. C. Luxembourg B 92.677.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 août 2005, réf. LSO-BH04374, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

(074051.3/592/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

---

**JONES LANG LaSalle FINANCE LUXEMBOURG S.N.C., Société en nom collectif.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 89.647.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 août 2005, réf. LSO-BH04336, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(074064.3/2460/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

---

**AXIMO S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 110.078.

## STATUTS

L'an deux mille cinq, le treize juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société anonyme AXILOS PARTICIPATIONS S.A., ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté,

ici représentée par Madame Cindy Gabriele, employée privée, demeurant professionnellement à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

2.- La société privée à responsabilité limitée COURIM S.p.r.l., ayant son siège social à B-1000 Bruxelles, 35, rue Royale, (Belgique),

ici représentée par Madame Mireille Gehlen, licenciée en Administration des affaires, demeurant professionnellement à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Les prédites procurations, signées ne varietur par les comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquelles comparantes, ès-qualités qu'elles agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre eux.

### Dénomination - Siège - Dénomination - Objet

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de AXIMO S.A.

**Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Luxembourg. Sans préjudice des règles de droit commun en matière de résiliation de contrat au cas où le siège social de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège social, le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée. Le conseil d'administration aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise.

La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes prises d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières ou mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe, aux sociétés du même groupe ou aux sociétés auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

### Capital - Actions

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en quatre-vingts (80) actions ordinaires et vingt (20) actions privilégiées sans droit de vote, d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Dans les limites et selon les modalités prévues par la loi, les actions privilégiées sont convertibles en actions ordinaires et inversement.

Le capital de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur le dit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par le président du conseil d'administration et un autre administrateur.

La société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur.

Ces certificats seront signés par le président du conseil d'administration et par un autre administrateur.

**Art. 7.** La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire, ou un débiteur et un créancier gagiste.

#### Administration - Surveillance

**Art. 8.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps, révocables par elle.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

**Art. 9.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres. Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu, à la date et l'heure indiqués dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes ou courrier électronique.

Un administrateur, ayant des intérêts opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut pas prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

**Art. 10.** Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signés par un administrateur au moins.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

**Art. 11.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration.

**Art. 12.** Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Il peut également, de l'assentiment préalable de l'assemblée générale des actionnaires, déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

**Art. 13.** Le conseil d'administration représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits par le Conseil d'Administration au nom de la société seule.

**Art. 14.** Tous documents et toutes nominations de mandataires engageront valablement la société s'ils sont signés au nom de la société par deux administrateurs, l'administrateur délégué ou par un mandataire dûment autorisé par le conseil d'administration.

**Art. 15.** La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne pourra pas dépasser six ans.

#### Assemblées

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle pourra par simple décision allouer aux administrateurs une rémunération appropriée pour l'accomplissement de leurs fonctions.

**Art. 17.** Les décisions de l'assemblée générale légalement constituée engagent les actionnaires absents, opposés ou qui se sont abstenus au vote.

**Art. 18.** L'assemblée générale annuelle se tiendra le deuxième mardi du mois de décembre à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant à la même heure. Les assemblées générales se tiendront au siège de la société ou au lieu indiqué dans la convocation ou dans la municipalité où se

trouve le siège social, si celui-ci a été transféré dans une autre localité, ou dans tout autre lieu de la commune convenu par le conseil d'administration.

**Art. 19.** L'assemblée générale entendra le rapport de gestion du conseil d'administration et du commissaire, votera sur l'approbation des rapports et des comptes et sur la distribution des profits, procédera aux nominations requises par les statuts, donnera décharge aux administrateurs et aux commissaires et traitera des autres questions qui pourront lui être dévolues.

Toute action ordinaire donne droit à une voix. Les actions privilégiées n'ont pas de droit de vote.

Tout actionnaire ordinaire pourra voter en personne ou par mandataire, qui ne sera pas nécessairement actionnaire.

Tout actionnaire ordinaire aura le droit de demander un vote au scrutin secret.

**Art. 20.** L'assemblée générale délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévue par la loi peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions sous réserve des limites prévues par la loi.

**Art. 21.** Le conseil d'administration sera responsable de la convocation des assemblées ordinaires et extraordinaires. Il sera obligé de convoquer une assemblée générale chaque fois qu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital souscrit, le demandera par écrit, en indiquant l'ordre du jour.

Tout avis contenant convocation à l'assemblée générale doit contenir l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut déterminer la forme des mandats à employer et exiger qu'ils soient déposés dans le délai et au lieu qu'il indiquera.

**Art. 22.** L'assemblée choisira un président et un scrutateur. Le président désignera un secrétaire.

Toutes les personnes constituant le bureau pourront valablement siéger qu'elles soient actionnaires ou non.

**Art. 23.** Les procès-verbaux de l'assemblée générale seront signés par les membres du bureau et par tout actionnaire présent qui le demande.

#### **Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices**

**Art. 24.** L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de chaque année.

**Art. 25.** Chaque année à la fin de l'exercice social, le conseil d'administration établit les comptes annuels dans les formes requises par la loi.

A la même époque, les comptes seront clos et le conseil d'administration préparera un compte des profits et pertes de l'année sociale écoulée. Au plus tard un mois avant l'assemblée générale annuelle, l'administration soumettra le bilan de la société et le compte des pertes et profits en même temps que son rapport, ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, au commissaire qui sur ce, établira son rapport.

Une quinzaine avant l'assemblée générale annuelle, le bilan, le compte des profits et pertes, le rapport du conseil d'administration, le rapport du commissaire ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, seront déposés au siège social de la société, où les actionnaires pourront en prendre connaissance durant les heures de bureau normales.

**Art. 26.** L'excédent créditeur du compte bilantaire des profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements, impôts, intérêts et provisions pour engagements passés ou futurs, déterminé par le conseil d'administration, constituera le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital souscrit.

Le solde restant du bénéfice net restera à la disposition de l'assemblée générale.

Les dividendes, s'il y a lieu à leur distribution, seront distribués à l'époque et au lieu fixés par le conseil d'administration endéans les limites fixées par l'assemblée générale.

Toutefois, avant toute répartition du bénéfice, il est alloué aux actions représentatives du capital sans droit de vote un dividende privilégié et récupérable de cinq pour cent de la valeur nominale de leurs actions en application de l'article 44 de la loi luxembourgeoise sur les Sociétés Commerciales.

Par ailleurs les 20 (vingt) actions privilégiées donne droit ensemble à un dividende privilégié correspondant à 20 (vingt) pour cent du bénéfice net, déduction faite de la réserve légale et des montants touchés à titre de dividende privilégié au sens de l'article 44 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Ce dividende privilégié a un caractère cumulatif et récupérable en ce sens que les actionnaires privilégiés peuvent, lors d'exercices sociaux postérieurs, rattraper les dividendes privilégiés qu'ils n'ont pas pu toucher lors d'exercices sociaux précédents durant lesquels il n'y avait pas de bénéfice distribué, en ce sens que si l'Assemblée Générale n'a pas décidé de la distribution de bénéfices malgré leur existence, la fraction non payée des dividendes prioritaires d'une année devra être versée dans les années subséquentes. La récupérabilité des dividendes privilégiés n'est pas limitée dans le temps.

Les actions privilégiées ne donnent pas droit au paiement de dividendes ordinaires qui seront versés impérativement après le paiement des dividendes privilégiés, le paiement des dividendes ordinaires étant réservé aux actions ordinaires.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 27.** La société pourra être dissoute à tout moment par décision d'une assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

**Art. 28.** Lors de la dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs.

Sur l'actif net après impôts, provenant de la liquidation après apurement du passif, il sera prélevé la somme nécessaire pour rembourser le montant libéré des actions, les détenteurs d'actions représentatives du capital social sans droit de

vote bénéficiant d'un droit privilégié au remboursement de leur apport; quant au solde, il sera réparti également entre toutes les actions.

### Disposition générale

**Art. 29.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures.

#### Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 30 juin 2006.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra le 12 décembre 2006.

#### Souscription

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les cent (100) actions représentatives du capital social, comme suit:

1.- La société anonyme AXILOS PARTICIPATIONS S.A., ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, soixante-dix-neuf actions ordinaires .....	79
2.- La société privée à responsabilité limitée COURIM S.p.r.l., ayant son siège social à B-1000 Bruxelles, 35, rue Royale, (Belgique), une action ordinaire .....	1
3.- La société privée à responsabilité limitée COURIM S.p.r.l., prédésignée, vingt actions privilégiées sans droit de vote .....	20
Total: cent actions .....	100

Toutes ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### Déclaration - Evaluation - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à mille cinq cents euros.

#### Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Monsieur Rodolphe d'Oultremont, comptable fiscaliste, né à Bousval, (Belgique), le 13 octobre 1949, demeurant professionnellement à B-1180 Bruxelles, 147, avenue Winston Churchill, (Belgique);
  - b) La société à responsabilité limitée STRATEGO INTERNATIONAL, S.à r.l., avec siège social à L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 45.163), valablement représentée par Monsieur Miguel Reynders, administrateur de société, né à Hasselt, (Belgique), le 17 mai 1961, demeurant professionnellement à L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy;
  - c) Monsieur Jacques Boton, ingénieur civil, né à Namur, (Belgique), le 20 janvier 1945, demeurant à B-1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve, Avenue des Hêtres 17, (Belgique).
- 3.- A été appelée aux fonctions de commissaire:
 

La société à responsabilité limitée HRT REVISION, S.à r.l., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 51.238).
- 4.- Le siège de la société est fixé à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
- 5.- Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009:
- 6.- Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur délégué.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: C. Gabriele, M. Gehlen, J. Seckler

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2005, vol. 532, fol. 51, case 7. – Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 août 2005.

J. Seckler.

(075373.3/231/247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2005.

**BUSINESS SCEPTRE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 44.602.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 août 2005, réf. LSO-BH04375, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2005.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

(074052.3/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

---

**GENERAL ELECTRIC INTERNATIONAL HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 62.841.

Les bilans aux 31 décembre 2003 et 2004, enregistrés à Luxembourg, le 16 août 2005, réf. LSO-BH04334, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2005.

Signature.

(074080.3/2460/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

---

**PASTECS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 53.339.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2005, réf. LSO-BG12267, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2005.

*Pour PASTECS S.A.*

Signature

(074125.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

---

**PASTECS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 53.339.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2005, réf. LSO-BG12265, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2005.

*Pour PASTECS S.A.*

Signature

(074128.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

---

**PASTECS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 53.339.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2005, réf. LSO-BG12261, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2005.

*Pour PASTECS S.A.*

Signature

(074131.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

---

**COGNIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 97.447.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 août 2005, réf. LSO-BH03954, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2005.

Signature.

(074094.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

---

**EURO MALL VENTURES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R. C. Luxembourg B 90.324.

Statuts coordonnés, suivant l'acte n° 1282 du 29 juillet 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen

Notaire

(074098.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

---

**H.R.P. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 64.658.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2005, réf. LSO-BG12275, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2005.

Pour H.R.P. INTERNATIONAL S.A.

Signature

(074121.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

---

**PYLIO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 81.024.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 août 2005, réf. LSO-BH04164, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2005.

Signature.

(074138.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

---

**SIBINTER, Société Anonyme Holding.**

Succursale: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 12.932.

Société mère:

SIBEKA, SOCIETE D'ENTREPRISE ET D'INVESTISSEMENT S.A.

Siège social: B-1000 Bruxelles, 31, rue du Marais.  
R. C. Bruxelles B 15.267.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2005, réf. LSO-BH02625, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2005.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(074331.3/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

---

**SUSTAIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 23, avenue du X Septembre.  
R. C. Luxembourg B 110.062.

—  
STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Ont comparu:

1. MEDIA FACTORY HOLDING, société anonyme, avec siège social à L-2611 Luxembourg, 13, route de Thionville, représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

a) Monsieur Raphaël Springer, directeur de création, demeurant à Bertrange;

b) Monsieur Frank Piaia, directeur de société, demeurant à Ettelbruck;

tous les deux ici représentés par Monsieur Daniel Eischen, administrateur d'entreprises, demeurant à L-8230 Mamer, 64, rue Gaaschtbiereg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 13 juillet 2005;

2. La société anonyme ERISA S.A., avec siège social à L-1861 Luxembourg, 3, rue Nico Klopp, représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Laurent Rouach, ingénieur, demeurant à Luxembourg;

3. La société anonyme ETUDES ET FORMATIONS S.A., avec siège social à L-2551 Luxembourg, 23, avenue du 10 septembre,

représentée par l'un de ses administrateurs, à savoir Monsieur Jeff Kintzele, sociologue, demeurant à Luxembourg, ici représentée par Monsieur Daniel Eischen, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 13 juillet 2005.

Les procurations prémentionnées, paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesdites comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles comme suit:

**I. - Nom, Durée, Objet, Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination SUSTAIN S.A.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** La société a pour objet, tant en tout endroit de l'Union Européenne que partout ailleurs dans le monde entier, l'exercice de toute activité dans des domaines de conseil économique et d'expertise relevant de l'identification, de la conception, de la mise en oeuvre ainsi que de la promotion et du marketing des concepts transversaux du Développement Durable en incluant toutes prestations de service et de conseil pourvu qu'elles soient connexes et accessoires et non dans l'attribution exclusive d'une profession spécialement réglementée par une loi.

Elle peut en outre exercer tout autre commerce quelconque pourvu que celui ci ne soit pas spécialement réglementé et à condition que l'assemblée générale ait préalablement donné son accord.

Elle peut, tant en tout endroit de l'Union Européenne que partout ailleurs dans le monde entier, faire toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

La société peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, et, en vue de favoriser le développement de sa participation ainsi créée, elle peut en apporter tout soutien financier ou même sa caution.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

**II. - Capital social, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à quarante mille euros (EUR 40.000,-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de quatre cents euros (EUR 400,-) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société pourra racheter ses propres actions en observant les conditions prévues par la loi.

Le capital social de la société pourra être porté à cent vingt-quatre mille euros (EUR 124.000,-) par la création et l'émission de deux cent dix (210) actions nouvelles de quatre cents euros (EUR 400,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une ou plusieurs fois, par tranches successives ou encore par émission continue d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformations de



créances en capital ou encore, avec l'approbation de l'assemblée générale, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission des actions nouvelles que le conseil d'administration sera amené à émettre dans le cadre du capital autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication au Mémorial des présents statuts.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou par toute autre personne qu'il aura mandatée à ces fins.

**Art. 6.** Les actions de la société sont dans leur intégralité ou bien nominatives ou au porteur au choix des actionnaires qui en décideront en assemblée générale représentant au moins la moitié du capital social.

Pour ce qui est des actions nominatives, il est tenu au siège social un registre de ces actions, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues par la loi concernant les sociétés commerciales. La propriété des actions s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

**Art. 7.** L'actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses actions (actionnaire candidat-cédant) doit en informer les autres actionnaires en indiquant le nombre des actions dont la cession est demandée, de même que le prix pour lequel la cession est envisagée, ainsi que les nom, prénom, profession et domicile des cessionnaires proposés.

Cette information se fera par lettre recommandée adressée au conseil d'administration qui la transmettra sans tarder aux actionnaires avec obligation d'aviser la réception.

Les actionnaires auront alors un droit de préemption pour le rachat des actions dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre d'actions possédées par chacun des actionnaires. Le non-exercice, total ou partiel, par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres.

En aucun cas, les actions ne seront fractionnées; si le nombre des actions à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des actions pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les actions en excédent sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres actionnaires dans les trente jours francs à compter de la réception de la lettre l'avisant de la demande de cession, et ceci moyennant lettre recommandée à l'adresse du conseil d'administration qui la transmettra sans tarder aux actionnaires avec obligation d'aviser la réception, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement, les actionnaires jouiront d'un délai supplémentaire de trente jours francs commençant à courir à l'expiration du délai de trente jours francs imparti aux actionnaires pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Le prix payable pour l'acquisition de ces actions sera déterminé, soit de commun accord entre l'actionnaire cédant et le ou les actionnaire(s) acquéreur(s), soit par un expert-comptable et fiscal désigné de commun accord par l'actionnaire cédant et le ou les actionnaire(s) acquéreur(s), soit, en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la société à la requête de la partie la plus diligente.

L'expert ainsi désigné déterminera le prix pour l'acquisition des actions sur base de la valeur bilantaire de la société sans prise en considération d'un fonds de commerce ou de projets en cours. Pour ce faire, il aura accès à tous les livres et autres documents de la société qu'il jugera indispensables à la bonne exécution de sa mission.

Il rendra son rapport dans le mois qui suit la date de sa nomination.

L'actionnaire candidat-cédant sera en droit de retirer son offre de vente si le prix déterminé par voie d'expertise s'écarte de plus de vingt-cinq pour cent du prix avancé par le candidat-cédant.

L'actionnaire candidat-cédant sera de même en droit de retirer son offre si le droit de préemption n'est exercé que pour une partie des actions offertes.

**Art. 8.** Nonobstant le respect des conditions prévues à l'article précédent, les cessions ou transmissions d'actions intervenues entre vifs ou pour cause de mort à des actionnaires ou à des non-actionnaires sont inopposables à la société manque d'agrément donné en assemblée générale des actionnaires représentant au moins la moitié du capital social.

**Art. 9.** L'application des clauses d'agrément et de préemption ne peut toutefois aboutir à ce que l'actionnaire candidat-cédant, son héritier, légataire ou autre ayant-droit restent prisonniers de leur titre.

Toute personne affectée par l'application desdites clauses pourra donc valablement exiger l'amortissement de sa participation dans le capital social et la conversion des actions y relatives en actions de jouissance ne donnant pas accès au droit de vote, mais conférant le même droit au dividende que les titres non remboursés.

L'amortissement inclura nécessairement les réserves statutaires et devra donc se faire à partir de réserves libres, et, à défaut de telles, moyennant apport de l'actionnariat restant.

A défaut d'avoir obtempéré à cette demande dans le courant de cent vingt jours francs à compter de l'introduction d'une telle demande, les actions ainsi frappées seront à nouveau librement cessibles.

### III. - Assemblée Générale des Actionnaires

**Art. 10.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration.

Elle doit l'être également sur demande d'actionnaires représentant un cinquième au moins du capital social.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société ou à tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième mardi du mois d'avril à seize heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, télégramme ou télécopie une autre personne comme son mandataire. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

### IV. Conseil d'Administration

**Art. 12.** La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. La durée du mandat d'administrateur ne pourra excéder six ans.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif ou être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un ou de plusieurs administrateurs devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 13.** Le conseil d'administration choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit, télégramme ou télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, télégramme ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. Au cas où, lors d'une réunion du conseil, il y a égalité de voix pour ou contre une décision, le président aura voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, télégrammes ou télécopies ou autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.

**Art. 15.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

La gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article y relatif concernant les sociétés commerciales, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 16.** La société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou de l'administrateur-délégué.

#### V. Surveillance de la société

**Art. 17.** Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

#### VI. Exercice social - Bilan

**Art. 18.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 19.** Sur le bénéfice annuel net de la société, il est prélevé vingt-cinq pour cent (25%) pour la formation d'un fonds de réserve; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint cent pour cent (100%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

#### VII. Liquidation

**Art. 20.** En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

#### VIII. Modification des statuts

**Art. 21.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorités prévues par les articles y relatifs concernant les sociétés commerciales.

#### IX. Dispositions finales - Loi applicable

**Art. 22.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

##### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2005.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en l'an 2006.

##### *Souscription et libération*

Les souscripteurs ont souscrit les actions comme suit:

1. MEDIA FACTORY HOLDING, prénommée, cinquante actions . . . . .	50
2. ERISA S.A., prénommée, vingt-cinq actions . . . . .	25
3. ETUDES ET FORMATIONS S.A., prénommée, vingt-cinq actions . . . . .	25
Total: cent actions . . . . .	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées, de sorte que la somme de quarante mille euros (EUR 40.000,-) est dès maintenant à disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

##### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille six cents euros (EUR 1.600,-).

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Et aussitôt les actionnaires, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et le nombre des commissaires à un.
2. Le mandat d'administrateur est exercé à titre gratuit.
3. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs:
  - a) Monsieur Pol Goetzinger, conseiller en communication, né à Ettelbruck, le 13 octobre 1962, demeurant à L-8311 Capellen, 83, route d'Arlon;
  - b) Monsieur Laurent Rouach, ingénieur, né à Casablanca (Maroc), le 27 mars 1961, demeurant à L-1861 Luxembourg, 3, rue Nico Klopp;
  - c) Monsieur Jeff Kintzele, sociologue, né à Luxembourg, le 25 février 1961, demeurant à L-2316 Luxembourg, 158, boulevard du Général Patton.
3. Est nommé commissaire aux comptes:  
La société anonyme EWA (FIDUCIAIRE ET REVISION) S.A. avec siège social à L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 84.588.
4. Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 2009.
5. L'adresse de la société est établie au 23, avenue du X Septembre, à L-2551 Luxembourg.
6. L'assemblée générale, conformément à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la société et la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux représentants des comparantes, connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Eischen, L. Rouach, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2005, vol. 25CS, fol. 16, case 3. – Reçu 400 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2005.

E. Schlessler.

(075275.3 /227/277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2005.

**ALLOY MARKET S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3397 Roeser, 2, Op der Hoehl.

R. C. Luxembourg B 92.756.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2005, réf. LSO-BH02939, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2005.

Signature.

(074144.1/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

**TAGUS RE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 46.326.

*Extrait de la résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue au siège social, le vendredi 15 juillet 2005*

L'assemblée décide de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises indépendant, DELOITTE S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2006 qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

C. Weber

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2005, réf. LSO-BG09095. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(074579.3/4685/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

**INTERNATIONALE BUREAUTIQUE SYSTEMES LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 45, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 110.063.

**STATUTS**

L'an deux mille cinq, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Monsieur Jesus Martin Silva, indépendant, demeurant à F-77400 Lagny-sur-Marne, 29, avenue Charles Inffros.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société à responsabilité limitée prend la dénomination de INTERNATIONALE BUREAUTIQUE SYSTEMES LUX, S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision de la gérance en tout autre endroit de la commune. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'associé ou des associés réunis en assemblée.

**Art. 3.** La société a pour objet le commerce de matériel et machines de bureau, ainsi que l'activité de l'informatique et tout autre activité se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut s'intéresser sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes les sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou pouvant en faciliter la réalisation.

Elle pourra s'intéresser par voie de souscription, apport, prise de participation ou autre manière, dans toute société ou entreprise ayant une activité analogue, connexe ou complémentaire à la sienne et en général, effectuer toutes opérations de nature à favoriser la réalisation de son objet social.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle pourra être dissoute par décision de l'associé ou des associés.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros, représenté par cent (100) parts sociales, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (125,-) euros, entièrement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500,-) euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Ces parts sociales ont toutes été souscrites par l'associé unique, Monsieur Jesus Martin Silva.

**Art. 6.** Tant que la société ne comprend qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend.

Lorsque la société comprend plusieurs associés les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que de l'accord des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les cessions de parts ne sont opposables à la société et aux tiers que si elles ont été faites dans les formes prévues par l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que cette loi a été modifiée.

**Art. 7.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ou des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 8.** Les héritiers et créanciers de l'associé ou des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'associé ou par les associés avec ou sans limitation de leur mandat. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé ou des associés.

**Art. 10.** L'associé ou les associés fixent les pouvoirs du ou des gérants lors de leur nomination.

**Art. 11.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année à l'exception du premier exercice social qui débutera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille cinq.

**Art. 13.** A la fin de chaque exercice un bilan, un inventaire et un compte de profits et pertes seront établis. Le bénéfice net après déduction des frais d'exploitation, des traitements ainsi que des montants jugés nécessaires à titre d'amortissement et de réserves sera réparti comme suit:

- a) cinq pour cent (5%) au moins pour la constitution de la réserve légale, dans la mesure des prescriptions légales;
- b) le solde restant est à la disposition de l'assemblée générale.

Les pertes, s'il en existent seront supportées par les associés proportionnellement au nombre de leurs parts, sans que toutefois aucun des associés puisse être tenu ou responsable au-delà du montant de ses parts.

**Art. 14.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice ou à défaut par l'associé ou par l'un des associés désigné d'un commun accord.

Le ou les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 15.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts l'associé ou les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur.

Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale prémentionnée requiert l'autorisation préalable des autorités compétentes.

#### Frais

Les frais de toute nature incombant à la société en raison de sa constitution sont estimés à mille cent vingt (EUR 1.120,-) euros.

#### Résolutions

Et à l'instant, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale:

1) se désigne comme gérant unique de la société pour une durée indéterminée, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature en toutes circonstances;

2) déclare que l'adresse de la société est fixée à L-2320 Luxembourg, 45, boulevard de la Pétrusse.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Martin Silva, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 2 août 1995, vol. 432, fol. 69, case 12. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 août 2005.

U. Tholl.

(075278.3/232/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2005.

#### **MANGROVE CAPITAL PARTNERS, Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 74.666.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2005, réf. LSO-BH02768, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2005.

Signature.

(074195.3/507/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

#### **AXA ASSURANCES VIE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 53.467.

#### *Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 mars 2005*

Nominations statutaires:

L'Assemblée acte la démission avec effet à ce jour, de Monsieur Louis Deroye de ses fonctions d'administrateur.

L'Assemblée nomme, en qualité d'administrateur, Monsieur Philippe Robin, Expert Manager Planification Stratégique Groupe GIE AXA. Ses fonctions prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

L'Assemblée renouvelle le mandat de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. en tant que réviseur pour une période d'un an venant à échéance lors de l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes de l'exercice 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2005.

Pour extrait conforme

C. Frutsaert

Secrétaire de l'Assemblée Générale

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2005, réf. LSO-BH04620. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074558.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

**PROPERY FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 91.905.

In the year two thousand five, on the ninth day of June.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of PROPERY FINANCE S.A., a société anonyme, having its registered office in Munsbach, constituted by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Mersch, on January 27, 2003 published in the Mémorial, Recueil C number 349, dated April 1st, 2003. The articles of incorporation have been amended by two deeds of M<sup>e</sup> Joseph Elvinger, prenamed, on July 21, 2003, published in the Mémorial, Recueil C number 901, dated September 3, 2003, and on October 14, 2003, published in the Mémorial, Recueil C number 1,257, dated November 27, 2003.

The meeting is presided by Mr. Patrick Van Hees, jurist at L-1450 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Miss Rachel Uhl, jurist at L-1450 Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Consider the decision to put PROPERY FINANCE S.A. into liquidation.
2. Consider the decision to appoint Dagmar Kalaskova as liquidator of the Company.
3. Consider the decision to determine the powers of the liquidator.
4. Deal with any other matter that arises.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting resolved to proceed with the anticipated dissolution of the Company and to put the company into liquidation.

*Second resolution*

The general meeting resolved to appoint as liquidator Mrs. Dagmar Kalaskova, Chief Operating Officer, born in Jihlava, Czech Republic, on June 29, 1977, and residing at Cejle 52, 588 51 Batelov, Czech Republic.

*Third resolution*

The general meeting resolved to fix the liquidator's powers as follows:

- The liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144-148 bis of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended. He may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the general meeting whenever it is requested.
- The liquidator is dispensed to draw up an inventory and he may refer to the books of the company.
- He may, under his own liability, delegate for special operations to one or more proxyholders such capacities and for such period he may determine.

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le neuf juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PROPERY FINANCE S.A., avec siège social à Munsbach, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire public de résidence à Mersch, en date du 27 janvier 2003, publié au Mémorial, Recueil C numéro 349 en date du 1<sup>er</sup> avril 2003. Les statuts ont été modifiés par deux actes de M<sup>e</sup> Joseph Elvinger, prénommé, en date du 21 juillet 2003, publié au Mémorial, Recueil C numéro 901 en date du 3 septembre 2003, et en date du 14 octobre 2003, publié au Mémorial, Recueil C numéro 1.257 en date du 27 novembre 2003.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Rachel Uhl, juriste à L-1450 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour:

*Ordre du jour:*

- 1) Décision de mettre PROPERY FINANCE S.A. en liquidation;
- 2) Décision de nommer Madame Dagmar Kalaskova liquidateur de la Société;
- 3) Décision de fixer les pouvoirs du liquidateur;
- 4) Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de prononcer la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et de procéder à la liquidation de la Société.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur Madame Dagmar Kalaskova, Chief Operating Officer, née à Jihlava, République Tchèque, le 29 juin 1977, et demeurant au Cejle 52, 588 51 Batelov, République Tchèque.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de fixer les pouvoirs du liquidateur comme suit:

- Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi coordonnée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

- Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

- Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Van Hees, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, vol. 24CS, fol. 60, case 2. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2005.

J. Elvinger.

(075306.3/211/107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2005.

**ORCALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3371 Leudelange, 6, Gruefwiss.

R. C. Luxembourg B 109.631.

—  
RECTIFICATIF

Dans l'acte de constitution de la société à responsabilité limitée ORCALUX, S.à r.l. du 25 juillet 2005 reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, il y a lieu de lire que la société a son siège social à L-3371 Leudelange, 6, Gruefwiss au lieu de Luxembourg.

Pour mention, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour A. Schwachtgen

*Le notaire*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2005, réf. LSO-BH02642. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* Signature.

(074605.3/230/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.



**ELRO TANKSCHIFF, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-6231 Bech, Haus 5, Lilien.  
H. R. Luxemburg B 110.066.

 —  
 STATUTEN

Im Jahre zweitausendfünf, am zehnten August.

Vor dem unterschriebenen Notar Alphonse Lentz, im Amtssitze zu Remich.

Ist erschienen:

Herr Walter Josef Widmer, Schiffsführer, geboren zu CH-Frauenfeld Kanton Thurgau am 31. Juli 1945, wohnhaft zu L-6231 Bech, Haus 5, Lilien.

Dieser Komparent ersucht den amtierenden Notar die Satzungen einer zu gründenden Ein-Personen-Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu beurkunden wie folgt:

**Art. 1.** Es wird eine Ein-Personen-Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche den Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften unterworfen ist, einschliesslich den Änderungsgesetzen und insbesondere dem Gesetz vom 28. Dezember 1992 über die Ein-Personen-Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet.

**Art. 2.** Gegenstand und Zweck der Gesellschaft ist die Durchführung und Vermittlung von Binnenschiffahrtstransporten, das Anmieten und Vermieten, Pachten und Verpachten von Schiffen.

Die Gesellschaft kann sich an Geschäften sowohl im In- als auch im Ausland beteiligen, die einen ähnlichen Zweck verfolgen; Sie kann weiterhin sämtliche handelsübliche, industrielle und finanzielle Operationen vornehmen, welche direkt oder indirekt auf den Hauptzweck Bezug haben.

Die Gesellschaft kann Niederlassungen sowohl im In- als auch im Ausland eröffnen.

**Art. 3.** Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung ELRO TANKSCHIFF, S.à r.l.

**Art. 4.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Bech.

Der Firmensitz kann durch Beschluss der Geschäftsführung an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

**Art. 5.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbestimmt.

**Art. 6.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausend fünfhundert Euro (12.500,- EUR), eingeteilt in einhundertfünfundzwanzig Geschäftsanteile (125) zu je einhundert Euro (100,- EUR), welche durch Herrn Walter Josef Widmer, Schiffsführer, geboren zu CH-Frauenfeld Kanton Thurgau am 31. Juli 1945, wohnhaft zu L-6231 Bech, Haus 5, Lilien, übernommen werden.

Diese Anteile wurden vollständig und in bar eingezahlt, sodass die Summe von zwölftausend fünfhundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

**Art. 7.** Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit des Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

**Art. 8.** Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen Gesellschaftern frei übertragbar.

**Art. 9.** Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer welche von dem Gesellschafter berufen werden.

**Art. 10.** Im Falle wo die Gesellschaft nur einen einzigen Gesellschafter begreift, werden sämtliche Befugnisse die durch das Gesetz oder die gegenwärtigen Satzungen der Generalversammlung zugeteilt wurden, von demselben ausgeübt.

Die durch den einzigen Gesellschafter gefassten Beschlüsse werden in einem Protokoll eingetragen oder schriftlich festgehalten.

**Art. 11.** Das Gesellschaftsjahr beginnt am 1. Januar eines jeden Jahres und endet am 31. Dezember.

Das erste Gesellschaftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2005.

**Art. 12.** Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

**Art. 13.** Vom Nettogewinn sind fünf Prozent (5%) für die Bildung der gesetzlichen Rücklage zu verwenden. Diese Verpflichtung ist wieder aufgehoben, wenn und solange die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10%) des im Artikel 6 gezeichneten Stammkapitals erreicht hat.

**Art. 14.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, welche nicht Gesellschafter zu sein brauchen.

Der Gesellschafter ernennt die Liquidationsverwalter und legt ihre Aufgaben, sowie ihre Vergütung fest.

**Art. 15.** Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Der amtierende Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

 —  
 Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf 950.- Euro geschätzt.

*Generalversammlung*

Sodann fasste der alleinige Gesellschafter, welcher das gesamte Stammkapital vereinigt, folgende Beschlüsse:

1. Zum alleinigen Geschäftsführer wird Herr Walter Josef Widmer, Schiffsführer, geboren zu CH-Frauenfeld Kanton Thurgau am 31. Juli 1945, wohnhaft zu L-6231 Bech, Haus 5, Lilien, ernannt.
2. Die Gesellschaft wird nach aussen verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers.
3. Die Anschrift der Gesellschaft lautet:  
L-6231 Bech, Haus 5, Lilien.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Remich, in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: W.J. Widmer, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 12 août 2005, vol. 469, fol. 39, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 18 août 2005.

A. Lentz.

(075322.3/221/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2005.

---

**CEDI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9202 Diekirch, 6, rue du Palais.

R. C. Luxembourg B 92.187.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 12 août 2005, réf. LSO-BH03943, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 17 août 2005.

Signature.

(074364.3/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

---

**CEDI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9202 Diekirch, 6, rue du Palais.

R. C. Luxembourg B 92.187.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 août 2005, réf. LSO-BH03944, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 17 août 2005.

Signature.

(074368.3/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

---

**CEDI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9202 Diekirch, 6, rue du Palais.

R. C. Luxembourg B 92.187.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 août 2005, réf. LSO-BH03945, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 17 août 2005.

Signature.

(074370.3/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

---

**CEDI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9202 Diekirch, 6, rue du Palais.

R. C. Luxembourg B 92.187.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 août 2005, réf. LSO-BH03947, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 17 août 2005.

Signature.

(074372.3/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

---

**ROSSEL FRANCE S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.  
R. C. Luxembourg B 110.067.

## STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. M. Bernard Marchant, administrateur de société, de nationalité belge, né à Uccle (Belgique) le 30 juillet 1960, demeurant à B-1380 Lasne, 4 Chemin du Fond Coron (Belgique).

2. La société UNITE FINANCE, S.à r.l., ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560A, rue Neudorf, tous deux ici représentés par Monsieur Hubert Janssen, employé, demeurant à Torgny (Belgique) en vertu de deux procurations sous seing privé établies le 26 juillet 2005.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant esdite qualité a requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les parties déclarent constituer entre eux et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

### Chapitre I<sup>er</sup>. - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

#### Art. 1<sup>er</sup>. Forme

Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions émises ci-après une société anonyme qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

#### Art. 2. Objet

La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

#### Art. 3. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

#### Art. 4. Dénomination

La Société a comme dénomination ROSSEL FRANCE S.A.

#### Art. 5. Siège social

Le siège de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du Conseil d'Administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

### Chapitre II. - Capital, Actions

#### Art. 6. Capital social

6.1. Le capital social est fixé à EUR 31.000,- représenté par 310 actions d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune, libérées à hauteur de 25%.

Les actions peuvent être nominatives ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

6.2. En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour ef-

fectuer le remboursement en cas de rachat des actions des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

#### **Art. 7. Augmentation et réduction du capital social**

Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une décision de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

#### **Art. 8. Rachat d'actions propres**

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

### **Chapitre III. - Administration**

#### **Art. 9. Conseil d'Administration**

La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Le Conseil d'Administration est composé de deux catégories d'administrateurs, nommés respectivement «Administrateurs de Catégorie A» et «Administrateurs de Catégorie B».

Les administrateurs sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et sont toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

#### **Art. 10. Réunions du Conseil d'Administration**

10.1. Le Conseil d'Administration peut choisir parmi ses membres un président.

10.2. Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président s'il y a un ou sur convocation de deux Administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

10.3. Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration de la Société sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration de la Société et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration de la Société se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.4. Tout Administrateur pourra se faire représenter aux Conseil d'Administration de la Société en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre Administrateur comme son mandataire.

10.5. Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

10.6. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration de la Société peut également être prise par voie circulaire. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions signées par tous les membres du Conseil d'Administration de la Société. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

#### **Art. 11. Décisions du Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration peut délibérer valablement si un quorum d'Administrateurs est présent ou représenté à ce conseil. Ce quorum est réputé présent ou représenté si la majorité des Administrateurs de la Société est présente ou représentée, un Administrateur de chaque catégorie devant au moins être présent ou représenté. Les décisions prises par le Conseil d'Administration nécessitent le vote de la majorité des Administrateurs présents ou représentés, parmi lequel le vote affirmatif d'au moins un Administrateur de chaque catégorie.

En cas de ballottage lors d'une réunion, le président de la réunion aura voix prépondérante.

#### **Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration de la Société**

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué à ces fins.

#### **Art. 13. Signatures autorisées**

La Société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux Administrateurs, ou par la seule signature d'un Administrateur-Délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil d'Administration en vertu de l'article 14 des Statuts.

Si la Société est administrée par deux catégories d'Administrateurs, la Société sera obligatoirement liée par la signature conjointe d'un Administrateur de catégorie A et d'un Administrateur de catégorie B.

#### **Art. 14. Gestion journalière**

Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs Administrateurs qui prendront la dénomination d'Administrateurs-Délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs Administrateurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

#### **Art. 15. Responsabilité, indemnisation**

Les Administrateurs ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout Administrateur ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité d'Administrateur ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un actionnaire ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel Administrateur ou mandataire pourrait prétendre.

#### **Art. 16. Conflit d'intérêt**

Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront administrateur, actionnaire, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, actionnaire, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Administrateur ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil d'Administration et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'actionnaire unique ou des actionnaires au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

### **Chapitre IV. - Actionnaires**

#### **Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires**

Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

#### **Art. 18. Assemblée générale annuelle des actionnaires**

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société, ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le premier lundi de juin de chaque année à 14 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration de la Société constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

#### **Art. 19. Autres assemblée générale des actionnaires**

Les autres assemblées générales des actionnaires de la Société pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

#### **Art. 20. Procédure, vote**

20.1. Chaque action donne droit à une voix.

20.2. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

20.3. Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée des actionnaires peut être convoquée, dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des actionnaires, les résolutions pour être valables devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

20.4. Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et des obligataires, s'il y en a.

20.5. Chaque actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire.

20.6. Tout actionnaire peut participer aux assemblées générales des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à

la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou actionnaires concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

20.7. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires de la Société, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

### Chapitre V. - Surveillance

#### Art. 21. Surveillance

Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

### Chapitre VI. - Année Sociale, Répartition des bénéfices

#### Art. 22. Exercice social

L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

#### Art. 23. Répartition des bénéfices

L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour-cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le Conseil d'Administration peut décider d'attribuer des dividendes intérimaires en conformité avec les dispositions légales.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

### Chapitre VII. - Dissolution, Liquidation

#### Art. 24. Dissolution, Liquidation

La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### Chapitre VIII. - Loi applicable

#### Art. 25. Loi applicable

Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

#### *Souscription*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1. Bernard Marchant, préqualifié .....	102 actions
2. UNITE FINANCE, S.à r.l., préqualifiée. ....	<u>208 actions</u>
Total .....	310 actions

Toutes les actions ont été libérées à hauteur de 25% par paiement en espèces, de sorte que la somme de EUR 7.750,- se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille six cents euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. La Société est administrée par deux Administrateurs de catégorie A et un Administrateur de catégorie B.
2. Sont nommés administrateur de catégorie A:
  - M. Alain Lam, Réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Luxembourg,
  - M. Eddy Dome, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.
 Est nommé administrateur de catégorie B et Président du Conseil:
  - M. Bernard Marchant, préqualifié.

3. CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes.

4. Le mandat des administrateurs et commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire approuvant les comptes annuels de l'année 2006.

5. Le siège social de la Société est établi à 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2005, vol. 149S, fol. 47, case 6. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2005.

J. Elvinger.

(075330.3/211/261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2005.

#### **W.04 FRISANGE, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.

R. C. Luxembourg B 101.847.

L'an deux mille cinq, le onze juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société anonyme W.01 LES GALAXIES, avec siège social à L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 103.347),

ici dûment représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Guy Rollinger, commerçant, demeurant professionnellement à L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée W. 04 FRISANGE, avec siège social à L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons (R.C.S. Luxembourg section B numéro 101.847), a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 8 juillet 2004, publié au Mémorial C, numéro 961 du 28 septembre 2004,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 décembre 2004, publié au Mémorial C, numéro 486 du 24 mai 2005.

- Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de ladite société et qu'elle a pris par son représentant les résolutions suivantes:

##### *Première résolution*

L'associée unique constate qu'en vertu d'une cession de parts sociales sous seing privé du 10 juillet 2005, la société à responsabilité limitée IMMOBILIERE WAEHNERT, S.à r.l., avec siège social à L-3396 Roeser, 10, rue de l'Alzette, a cédé ses cinquante (50) parts sociales à la société anonyme W.01 LES GALAXIES, prédésignée.

Cette cession de parts a été approuvée conformément à l'article sept (7) des statuts et les associés la considèrent comme dûment signifiée à la société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

La cessionnaire est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir de la date de la cession.

##### *Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, les associés décident de modifier l'article six (6) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt cinq euros (125,- EUR) chacune, qui sont détenues par la société anonyme W.01 LES GALAXIES, avec siège social à L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.»

##### *Frais*

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de sept cent trente euros, sont à charge de la société, et les associés s'y engagent personnellement.

Dont acte, fait et passé à Wickrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: G. Rollinger, J. Seckler.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2005, vol. 532, fol. 48, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 18 août 2005.

J. Seckler.

(075431.3/231/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2005.

**MURCIACO S.A., Société Anonyme.**

**Share capital: EUR 31,000.-.**

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 84.518.

In the year two thousand and five, on the twenty-second.  
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, undersigned.

FINANCIERE VERSAILLES, S.à r.l. SUB 5, a private limited liability company organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the register of commerce and companies under number B 89.683 (the «Sole Shareholder»).

In its capacity as sole shareholder of MURCIACO S.A., a public limited liability company, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of Euro 31,000.-, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 84.518 and incorporated pursuant to a deed of Luxembourg Notary Joseph Elvinger, pre-named, dated 31 October 2001 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial C») under number 399 dated 12 March 2002, page 19,136 (the «Company»).

The articles of association of the Company (the «Articles») have been further amended by several deeds drawn up on by the Luxembourg notary Maître Joseph Elvinger:

- Dated 18 December 2001, published in the Mémorial C under number 664 dated 29 April 2002, page 31,844;
- Dated 9 January 2002, published in the Mémorial C under number 795 dated 25 May 2002, page 38,122;
- Dated 16 July 2002, published in the Mémorial C under number 1,083, dated 16 July 2002, page 51,955;
- Dated 17 June 2005, not yet published in the Mémorial C;

hereby takes the following written resolutions in compliance with article 142 of the Luxembourg law of 10 August 1915 as amended from time to time (the «Law»). The Sole Shareholder is represented at the meeting; by Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny (Belgium), by virtue of proxy given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

*Resolutions*

*First resolution*

The Sole Shareholder decides to dissolve and to put into liquidation the Company.

*Second resolution*

The Sole Shareholder decides, pursuant to article 22 of the Articles, to appoint as liquidator of the Company, ALTER DOMUS, a private limited liability company, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll B.P. 2501, L-1025 Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 65.509 (the «Liquidator»), which declares to accept the mandate.

*Third resolution*

The Sole Shareholder decides to grant to the Liquidator the powers and compensations as determined hereafter.

The Sole Shareholder decides that the Liquidator is exempted from the obligation of drawing up an inventory and shall fully rely on the books and financial documents of the Company.

The Liquidator has the authority to perform and execute all operations provided for in article 144 and 145 of the Law, without specific prior authorisations of the Sole Shareholder.

The Sole Shareholder expressly authorises the Liquidator if so appropriate to continue with the activity of the Company, to borrow money to pay debts of the Company, to issue negotiable instruments, mortgage and pledge the assets of the Company, even by private contract, and contribute assets of the Company to other companies.

Pursuant to resolutions of PAI EUROPE III A FCPR and PAI EUROPE III B FCPR, PAI EUROPE III C FCPR, PAI EUROPE III D FCPR, PAI EUROPE D2 FCPR in their capacity as previous shareholders of the Company (the «Previous Shareholders») dated 17 June 2005, the board of directors has been authorised to redeem one hundred twenty thousand two hundred and forty (120,240) shares from the Previous Shareholders (the «Redeemed Shares»).

Therefore, the Sole Shareholder decides that the Liquidator, who by virtue of the Law is assigned with all powers of the board of directors, may notably, but not only, carry out the following actions:

- Determination of the portion of the redemption price in excess of the nominal value of the Redeemed Shares and the way to fund it;
- Implementation of the necessary bookkeeping amendments;
- Cancellation of the Redeemed Shares;
- Payment of the redemption price to the Previous Shareholders.

The Liquidator may under his own responsibility delegate, regarding special or specific operations, such part of his powers as he may deem fit, to one or several representatives.

The Liquidator shall be liable, both to third parties and to the Company, for the execution of the mandate given to it.

The Liquidator's signature binds validly and without limitation the Company in the process of liquidation.

The Liquidator shall draft a report on the results of the liquidation and the employment of the corporate assets with supporting accounts and documents.

The Sole Shareholder resolves to decide subsequently compensations granted to the Liquidator for the performance of its duties as liquidator of the Company.



*Costs*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form, whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately two thousand Euro.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

FINANCIERE VERSAILLES, S.à r.l. SUB 5, une société à responsabilité limitée organisée sous le droit du Luxembourg, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 89.683 (l'«Associé Unique»);

En qualité d'Associé Unique de MURCIACO S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, ayant un capital social de EUR 31.000,-, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84.518 et constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, précité, le 31 octobre 2001 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C»), numéro 399 du 12 mars 2002, page 19.136 (la «Société»);

Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés par divers actes établis par le notaire luxembourgeois Maître Joseph Elvinger:

- en date du 18 décembre 2001, publié au Mémorial C sous le numéro 664 en date du 29 avril 2002, page 31.844;
- en date du 9 janvier 2002, publié au Mémorial C sous le numéro 795 en date du 25 mai 2002, page 38.122;
- en date du 16 juillet 2002, publié au Mémorial C sous le numéro 1.083, en date du 16 juillet 2002, page 51.955;
- en date du 17 juin 2005, non encore publiée au Mémorial C.

adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'article 142 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»). L'Associé Unique est représenté à la présente assemblée par Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny, Belgique, en vertu de la procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisée avec lui.

*Résolutions**Première résolution*

L'Associé Unique décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide, conformément à l'article 22 des Statuts, de nommer, comme liquidateur de la Société, ALTER DOMUS, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, B.P. 2501, L-1025 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro n° B 65.509, laquelle société, déclare accepter le mandat (le «Liquidateur»).

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide d'octroyer au Liquidateur les pouvoirs et les rémunérations tels que déterminés ci-après.

L'Associé Unique décide que le Liquidateur est dispensé de l'obligation de dresser inventaire et aura confiance et se fiera aux livres et documents financiers de la Société.

Le Liquidateur est investi du pouvoir de réaliser et exécuter toutes opérations stipulées à l'article 144 et 145 de la Loi, sans autorisation préalable spécifique de l'Actionnaire Unique.

L'Associé Unique autorise expressément le Liquidateur, si nécessaire, à poursuivre l'activité de la Société, à emprunter des fonds pour payer les dettes de la Société, d'émettre des instruments négociables, d'hypothéquer, d'émettre en gage les avoirs de la Société, même par contrat privé et d'attribuer des avoirs de la Société à d'autres sociétés.

Selon les décisions de PAI EUROPE III A FCPR, PAI EUROPE III B FCPR, PAI EUROPE III C FCPR, PAI EUROPE III D FCPR et PAI EUROPE D2 FCPR à titre d'actionnaire précédents de la Société (les «Actionnaires Précédents») en date du 17 juin 2005, le conseil d'administration a été autorisé à racheter cent vingt mille deux cent quarante (120.240) auprès des Actionnaires Précédents (les «Actions Rachetées»).

Par conséquent, l'Associé Unique décide que le Liquidateur, lequel en vertu de la Loi est titulaire de tous les pouvoirs du conseil d'administration, pourra notamment, mais pas uniquement, prendre les actions suivantes:

- Détermination de la portion du prix de rachat excédant la valeur nominale des Actions Rachetées et la manière de la financer;
- Mise en oeuvre des changements nécessaires dans les livres de la Société;
- Annulation des Actions Rachetées;
- Paiement du prix de rachat aux Actionnaires Précédents.

Le Liquidateur pourra sous sa propre responsabilité, déléguer, pour ce qui concerne des opérations spécifiques ou spéciales, une partie de ces pouvoirs, comme cela lui semblera, à un ou plusieurs représentants.

Le Liquidateur sera responsable vis-à-vis des tiers et de la Société de l'exécution du mandat qui lui est donné.

La signature du Liquidateur liera valablement et sans limitation la Société dans le procédure de liquidation.

Le Liquidateur établira un rapport sur les résultats de la liquidation et l'utilisation des avoirs sociaux, justifié par les comptes et des documents.

L'Actionnaire Unique décide de fixer ultérieurement la rémunération octroyé au Liquidateur pour ses devoirs et tâches accomplies comme liquidateur de la Société.

#### Coût

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ deux mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2005, vol. 24CS, fol. 76, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2005.

J. Elvinger.

(075355.3/211/147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2005.

### **KING GEORGE HOLDINGS LUXEMBOURG IIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Share capital: USD 75,000.**

Registered office: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 104.271.

—

#### Appointment

It was resolved on 9 August 2005 by the sole member to appoint Mr. Lionel Leventhal and Mr. Kenneth Macleod as new managers for the Company, for an indefinite period.

Following such appointment, the board of managers of the Company is thus composed as follows:

- Ms. Caroll Archibald, with professional address at Paul Capital, Two Grand Central Tower, E, USA - NY 10017 New-York;
- Mr. Clarke B. Futch with professional address at Paul Capital Partners, 140 East 45th Street, 44th Floor, New York, NY 10017, USA
- Mr. Lionel Leventhal with professional address at Paul Capital Partners, 140 East 45th Street, 44th Floor, New York, NY 10017, USA;
- Mr. Kenneth Macleod with professional address at Paul Capital Advisors, UK, Limited, 84 Brook Street, London W1K 5EH, UK;
- HALSEY, S.à r.l., having its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, and registered under B 50.984.

#### **Suit la traduction en français de ce qui précède:**

Il a été résolu le 9 août 2005, par l'associé unique, de nommer M. Lionel Leventhal and M. Kenneth Macleod en tant que nouveaux gérants de la Société pour une période illimitée.

Suite à cette nomination, le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- Mme Caroll Archibald, avec adresse professionnelle à Paul Capital, Two Grand Central Tower, E, USA - NY 10017 New-York;
- M. Clarke B. Futch avec adresse professionnelle à Paul Capital, 140 East 45th Street, 44th Floor, New York, NY 10017, USA;
- M. Lionel Leventhal avec adresse professionnelle à Paul Capital Partners, 140 East 45th Street, 44th Floor, New York, NY 10017, USA;
- M. Kenneth Macleod avec adresse professionnelle à Paul Capital Advisors, UK, Limited, 84 Brook Street, London W1K 5EH, UK;
- HALSEY, S.à r.l., ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, et dont le numéro de registre est B 50.984.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KING GEORGE HOLDINGS LUXEMBOURG IIA, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2005, réf. LSO-BH04286. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074442.3/250/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

**BOLLIG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6412 Echternach, 17, rue Alferweiher.  
R. C. Luxembourg B 110.079.

—  
STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Frank Schilling, employé privé, demeurant à L-6562 Echternach, 124, route de Luxembourg.  
2.- Madame Micheline Bollig, sans état particulier, demeurant à L-6437 Echternach, 1, rue Ermesinde, ici représentée par Monsieur Frank Schilling, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer par les présentes:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de BOLLIG S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Echternach.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger:

- l'exploitation d'une entreprise de transport s'étendant à toutes activités et prestations de services en matière de transport de personnes;

- l'exploitation de lignes d'autobus publiques, semi-publiques et privées;

- l'entreposage;

- la location de moyens de transport automoteur avec ou sans chauffeur ainsi que le louage de taxis et d'ambulances;

- l'exploitation d'une agence de voyages et l'exercice de toutes activités accessoires ou connexes, y compris le courtage en voyages;

- l'exploitation d'une station de services pour véhicules automoteurs.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

**Art. 6.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

**Art. 7.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 8.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du conseil d'administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéoconférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère luxembourgeois des Classes Moyennes, ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la société.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 10.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 15 avril à 16.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

**Art. 13.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 14.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2006.

#### *Souscription et libération*

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- Monsieur Frank Schilling, employé privé, demeurant à L-6562 Echternach, 124, route de Luxembourg, trois cents actions . . . . .	300
2.- Madame Micheline Bollig, sans état particulier, demeurant à L-6437 Echternach, 1, rue Ermesinde, dix actions . . . . .	10
Total: trois cent dix actions . . . . .	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cent cinquante euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Monsieur Frank Schilling, employé privé, né à Luxembourg, le 4 novembre 1961, demeurant à L-6562 Echternach, 124, route de Luxembourg;
  - b) Madame Micheline Bollig, sans état particulier, née à Echternach, le 14 avril 1938, demeurant à L-6437 Echternach, 1, rue Ermesinde;

c) Madame Sylvie Schank, employée privée, née à Ettelbruck, le 15 février 1958, demeurant à L-6470 Echternach, 20, rue de la Montagne.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Paul Laplume, expert comptable, né à Dudelange, le 22 mars 1958, demeurant à L-6113 Junglinster, 44, rue des Cerises.

4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

5.- Le siège social est établi à L-6412 Echternach, 17, rue Alferweiher.

6.- Faisant usage de la faculté offerte par l'article huit (8) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Frank Schilling, préqualifié, lequel pourra engager la société sous sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeures, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: F. Schilling, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 août 2005, vol. 532, fol. 67, case 3. – Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 août 2005.

J. Seckler.

(075375.3/231/141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2005.

### **EUFINVEST, SICAV , Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 32.165.

In the year two thousand and five, on the fourteenth of April.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Is held the Ordinary General Meeting of the shareholders of EUFINVEST, a société d'investissement à capital variable, having its registered office at Luxembourg, trade register Luxembourg section B number 32.165, incorporated by deed dated on the 28th of November 1989, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 17 of the 17th of January 1990.

The meeting is presided by Mrs Astrid Heyman, Attachée de Direction at BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Jeff Schmit, Attaché de Direction at BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Ms Ana Paula Sousa, Conseiller de Direction adjoint at BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, residing professionally in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- The present ordinary general meeting has been convened by convening notices, containing the agenda and published:

- in the Mémorial C of the 24th of March 2005 and the 5th of April 2005;

in the Luxembourg newspaper «Luxemburger Wort» of the 24th of March 2005 and the 5th of April 2005;

as it appears from the copies presented to the meeting.

III.- As appears from the attendance list, from the 260,575 (two hundred sixty thousand five hundred and seventy-five) shares currently issued, 5,100 (five thousand hundred) shares are present or duly represented at the present ordinary general meeting which consequently is regularly constituted and may deliberate and decide validly on all of the items of the agenda.

IV.- The agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda:*

1) Take note of the Report of the Board of Directors and the statutory Auditor for the accounting year closed on December 31st, 2004.

2) Approval of the annual statement of accounts and of the profit and loss account closed on December 31st, 2004; profit/loss allocation.

3) Discharge to the Board of Directors.

4) Statutory appointments.

5) Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

#### *First resolution*

The meeting declares that it has taken note of the report of the Board of Directors and of the report of the Auditor for the exercise closed on December 31st, 2004, of which it has been given lecture.

*Second resolution*

The meeting approves the statements of accounts concerning the 2004 business year as presented as well as the profit allocation proposed by the Board of Directors:

- net asset value as at 31 December 2004: 61,462,467.16 EUR,
- net realized profit as at 31 December 2004: 5,165,605.33 EUR.

Adopting the proposal of the Board of Directors, the meeting declares:

- to reinvest the part of the amount which might be distributed concerning the capitalization shares (class A shares) at the profit of the holders of class A shares;
- to reinvest the part of the amount which might be distributed concerning the distribution shares (class B shares) in form of a dividend of EUR 5.60 against presentation of coupon nr 15 from April 22, 2005 on; the remaining amount being reinvested.

*Third resolution*

The meeting gives entire discharge to the Directors concerning the execution of their mandate during the 2004 business year.

*Fourth resolution*

The meeting notes that during the General Shareholders' Meeting of April 8, 2004, the term of the Directors was fixed for one year i.e. it ends at this General Shareholders' Meeting.

The meeting decides to reconduct the term of the Directors for a new period of 1 year, i.e. until the General Shareholders' Meeting to be held in 2006.

The Meeting notes the change of the permanent representative of CAISSE NATIONALE DES CAISSES D'EPARGNE: Mr Erik Pointillart replaced Mr Thierry Mirande with effect from February 1st, 2005.

Thus, the Board of Directors is composed as follows:

- FORTIS BANQUE S.A., represented by Mr. Freddy Van Den Spiegel; chairman;
- CAISSE NATIONALE DES CAISSES D'EPARGNE, represented by Mr Erik Pointillart;
- CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, represented by Mr. Dominique Monneron;
- DekaBank DEUTSCHE GIROZENTRALE, represented by Mr. Thomas Reiland;
- ECUREUIL PARTICIPATIONS S.A., represented by Mr. Jean-Yves Rouchy;
- SWISSCANTO HOLDING S.A., represented by Mr Gérard Fischer.

The meeting decides to nominate Mr Camille Thommes and Mrs Ana Paula Sousa from BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, as managers for current business until the General Shareholders' Meeting to be held in 2006.

The mandate of ERNST&YOUNG S.A. as Auditor of the SICAV, coming to an end at this Shareholders' Meeting, it is renewed for the revision of the exercise closing on December 31st, 2005.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille cinq, le quatorze avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Se réunit l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société d'investissement à capital variable dénommée EUFINVEST, ayant son siège social à Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 32.165, constituée suivant acte reçu le 28 novembre 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 17 du 17 janvier 1990.

L'assemblée est présidée par Madame Astrid Heyman, Attachée de Direction à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Jeff Schmit, Attaché de Direction à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Ana Paula Sousa, Conseiller de Direction adjoint à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- La présente assemblée a été convoquée par des annonces contenant l'ordre du jour et publiées:

- dans le Mémorial C du 24 mars 2005 et du 5 avril 2005;
  - dans le Journal luxembourgeois «Luxemburger Wort» du 24 mars 2005 et du 5 avril 2005;
- comme il résulte des copies présentées à l'assemblée.

III.- Il appert de cette liste de présence que sur les 260.575 (deux cent soixante mille cinq cent soixante-quinze) actions actuellement émises, 5.100 (cinq mille cent) actions sont présentes ou dûment représentées à la présente assem-

blée générale ordinaire, laquelle par conséquent est régulièrement constituée et apte à prendre valablement toutes décisions sur les points de l'ordre du jour.

IV.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

- 1) Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'entreprises sur l'exercice clôturant le 31 décembre 2004.
- 2) Approbation du bilan et du compte des pertes et profits au 31 décembre 2004; affectation des résultats.
- 3) Décharge à donner aux Administrateurs.
- 4) Nominations statutaires.
- 5) Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale prend note du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'entreprises pour l'exercice clos au 31 décembre 2004 après en avoir reçu lecture.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice 2004 tels qu'ils sont présentés ainsi que l'affectation du résultat proposée par le Conseil d'Administration:

- actifs nets au 31 décembre 2004: 61.462.467,16 EUR,
- bénéfice net réalisée au 31 décembre 2004: 5.165.605,33 EUR.

Adoptant la proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée déclare:

- de réinvestir la part du montant distribuable revenant aux actions de capitalisation (actions de classe A) au profit des actionnaires de la classe A;
- de distribuer la part du montant distribuable revenant aux actions de distribution (actions de classe B) sous forme d'un dividende à raison de 5,60 EUR contre remise du coupon n° 15 à partir du 22 avril 2005, le solde étant réinvesti.

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale donne décharge pleine et entière aux Administrateurs pour l'exercice de leurs mandats relatifs à l'exercice 2004.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée constate que l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 avril 2004 a fixé les mandats des administrateurs pour un terme d'un an venant à échéance à cette Assemblée.

L'Assemblée décide de fixer les mandats des Administrateurs pour un terme d'un an venant à échéance à l'Assemblée Générale en 2006.

L'Assemblée constate la démission du représentant permanent de la CAISSE NATIONALE DES CAISSES D'EPARGNE: M. Erik Pointillart remplace M. Thierry Mirande avec effet au 1<sup>er</sup> février 2005.

Ainsi, le Conseil d'Administration se compose de la façon suivante:

- FORTIS BANQUE S.A., représentée par M. Freddy Van Den Spiegel, président;
- CAISSE NATIONALE DES CAISSES D'EPARGNE, représentée par M. Erik Pointillart
- CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, représentée par M. Dominique Monneron;
- DekaBank DEUTSCHE GIROZENTRALE, représentée par M. Thomas Reiland;
- ECUREUIL PARTICIPATIONS S.A., représentée par M. Jean-Yves Rouchy;
- SWISSCANTO HOLDING S.A., représentée par M. Gérard Fischer.

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Camille Thommes et Madame Ana Paula Sousa, de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, comme «managers for current business» jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2006.

L'Assemblée décide de renouveler le mandat de ERNST & YOUNG S.A. en tant qu'auditeur pour l'exercice se clôturant au 31 décembre 2005.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: A. Heyman, J. Schmit, A.P. Sousa, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2005, vol. 147S, fol. 95, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2005.

J. Elvinger.

(075447.3/211/164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2005.

**BRENTAG-INTERFER (BC), Société en Commandite par Actions.**

 Registered office: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 97.315.

In the year two thousand and five, on the seventh of July at 5:00 p.m.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mrs Florence Bal, maître en droit, residing in Luxembourg, acting as the representative of the sole manager of BRENTAG-INTERFER (BC), a société en commandite par actions duly incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and having its registered office at 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 97.315, (hereinafter the «Company»), pursuant to a resolution of the sole manager of the Company dated 17 June 2005.

A copy of the said resolution, initialled *ne varietur* by the appearing person and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to state his declarations as follows:

1) The Company has been incorporated in the form of a société en commandite par actions pursuant to a deed of the notary Maître Joseph Elvinger, on 25 November 2003, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* on 3 January 2004, number 7. The articles of incorporation were last modified by a notarial deed of the undersigned notary on 17 June 2005, not yet published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*.

2) The issued share capital of the Company is currently set at two million nine hundred thirty-seven thousand seven hundred ten Euro (EUR 2,937,710.-) represented by fully paid up shares, consisting of two million three hundred fifty thousand one hundred sixty-seven (2,350,167) Class A Ordinary Shares with a par value of one Euro twenty-five cent (EUR 1.25) each, and one (1) Management Share with a par value of one Euro twenty-five cent (EUR 1.25) each.

3) Pursuant to article 6.6 («Authorised Capital») of the articles of incorporation of the Company, the authorised share capital of the Company is currently set at five hundred million Euro (EUR 500,000,000.-) represented by four hundred million (400,000,000) Class A Ordinary Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cent (EUR 1.25) per share.

The sole manager of the Company is authorised to issue shares without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.

4) By a resolution adopted on 7 July 2005, the sole manager of the Company has decided to increase the Company's share capital from its present amount of two million nine hundred thirty-seven thousand seven hundred ten Euro (EUR 2,937,710.-) up to two million nine hundred ninety thousand seventeen Euro fifty cent (EUR 2,990,017.50) through the issuance of forty-one thousand eight hundred forty-six (41,846) Class A Ordinary Shares with a nominal value of one Euro twenty-five cent (EUR 1.25) per share for a total amount of two hundred thirty-seven thousand three hundred fifteen Euro (EUR 237,315.-) (the «Newly Issued Class A Ordinary Shares»), such Newly Issued Class A Ordinary Shares being fully paid up in cash.

The forty-one thousand eight hundred forty-six (41,846) Newly Issued Class A Ordinary Shares are subscribed for a total price of two hundred thirty-seven thousand three hundred fifteen Euro (EUR 237,315.-) consisting of fifty-two thousand three hundred seven Euro fifty cent (EUR 52,307.50) allocated to the share capital and one hundred eighty-five thousand seven Euro fifty cent (EUR 185,007.50) allocated to a share premium account.

In accordance with article 6.6 («Authorised Capital») of the articles of incorporation of the Company, the sole manager of the Company has decided to suppress the preferential subscription right of the existing shareholders to subscribe the newly issued shares.

The Newly Issued Class A Ordinary Shares in the Company have been subscribed as follows:

Number	Executive	Address	Number of Class A Ordinary Shares Subscribed	Aggregate Subscription Price (EUR)
1	Francisco Aguilera	Maria Monvel 149, La Reina Santiago, Chile	594	3,368.67
2	Jan Joop Alberts	Rietgors 17,3271 XC, Mijnsheerenland, The Netherlands	890	5,047.33
3	Derrick Amos	6307 Stone Gables Court Jamestown, NC 27282, USA	890	5,047.33
4	Daniel R. Arneson	332 West Lilac Lane Grafton, WI 53024, USA	890	5,047.33
5	Patrick Avenia	173, chemin de Buye 69390 Charly, France	1,484	8,416.00
6	Peter Wilhelm Bellenbaum	Parsevalstrasse 119 45470 Mülheim an der Ruhr, Germany	1,484	8,416.00
7	Martin Theodor Bens	Leonhard-Stinnes-Strasse 49 45470 Mülheim an der Ruhr, Germany	890	5,047.33



8	Carl Marcel Blomme	Aardbeziënstraat 2 8501 Heule, Belgium	1,484	8,416.00
9	Stefan Bocskor	Robert Stolz Gasse 39B 2301 Gross-Enzersdorf, Austria	594	3,368.67
10	Markus Lodewijk Joseph Bröcker	Calle Ladera de Cuesta Hermosa #4 Arroyo Hondo Santo Domingo, Dominican Republic	594	3,368.67
11	Lorenz Ceccarelli	Viale Lodovico Scarampo No. 47 20148 Milano, Italy	890	5,047.33
12	Matthias Compes	Scheibenberg Strasse 20 1180 Wien, Austria	1,484	8,416.00
13	Thomas M. Corcoran	212 Candalwood Lane Exton, PA 19341, USA	890	5,047.33
14	Michael Brent Cross	116 Oak Forest Drive Lafayette, LA 70501, USA	890	5,047.33
15	Jean-Yves Dusart	15 La Naverie 72270 Malicorne, Sarthe, France	594	3,368.67
16	William J. Fluharty, III	2443 Springbrook Street Thousand Oaks, CA 91362, USA	594	3,368.67
17	David Bruce Garner	1109 Riverview Drive Reading, PA 19605, USA	890	5,047.33
18	Juan Eduardo Gómez de la Torre Falconi	Club San Isidro Zona 16 Santa Rosita, Guatemala	594	3,368.67
19	Paul Hahn	Hofacker 20 45478 Mülheim, Germany	890	5,047.33
20	Francis René Haven	Minervalaan 105 1077 NV Amsterdam, The Netherlands	594	3,368.67
21	Marcus Hekma Wierda	Av. Vicente Paiva No. 50 JD Guedala 05617-060 Sao Paulo, SP, Brazil	594	3,368.67
22	Klaus-Dieter Hoffmann	Am Schlaghecken 10 45481 Mülheim, Germany	890	5,047.33
23	Curtis Ray Holmes, Jr.	1005 Glenntanner Court Apex, NC 27502, USA	890	5,047.33
24	Joel R. Hopper	17A South Main Street Henderson, KY 42420, USA	890	5,047.33
25	Theodore Hubbard	104 Timberwick Road Stewartsville, NJ 08886, USA	890	5,047.33
26	Wolfgang Illbruck	Heinrich-Kampendonk Strasse 50 41470 Neuss, Germany	594	3,368.67
27	Dr. Thomas Kiehne	Humannstrasse 26 45966 Gladbeck, Germany	890	5,047.33
28	Patrick Lainé	12, rue Jeanne d'Arc 95130 Franconville, France	594	3,368.67
29	Michael S. Langborg	8 East Castle Street, Bridgnorth Shropshire WV16 4AL, United Kingdom	594	3,368.67
30	Michael John Leahey	2036 Silver Drive Newtown, PA 18940, USA	890	5,047.33
31	Inge Mölbert-Rusche	Derner Strasse 462 44329 Dortmund, Germany	890	5,047.33
32	Robert L. Moser	212 Overcreek Road Phoenixville, PA 19460, USA	890	5,047.33
33	Philippe Muller	75B, rue des Plantes 74014 Paris, France	890	5,047.33
34	Georg Müller	Humboldtstrasse 159F Essen 45149, Germany	1,484	8,416.00
35	Chester J. Murphy	30 Lowell Drive Reading, PA 19606, USA	890	5,047.33
36	Hermannus Petrus Paulus Nijhuis	Kukslanden 37 7542 HX Enschede The Netherlands	890	5,047.33

37	Olivier Paule	3, chemin des Acacias 69130 Ecully, France	594	3,368.67
38	Frédéric Pierre	Calle Abadesa Olzet 6, 4º Piso 08034 Barcelona, Spain	1,484	8,416.00
39	Michael Georges Pieters	Øresundshøj 10A 2920 Charlottenlund, Denmark	1,484	8,416.00
40	Fernando Ramirez Barrantes	12211 Pebble Meadows Houston, TX 77051, USA	594	3,368.67
41	Dr. Gabriele Roolfs-Broihan	Fernholz 16 40883 Ratingen, Germany	890	5,047.33
42	Marc Joseph Theodoras Rothuizen	Sarniento 776 Piso G Buenos Aires 1041, Argentina	594	3,368.67
43	Uwe Schültke	Hektorstrasse 25 45131 Essen, Germany	1,484	8,416.00
44	Hubertus Spethmann	Salierstrasse 16 40545 Düsseldorf, Germany	890	5,047.33
45	Michael Staley	3144 Summit Court Newburgh, IN 47630, USA	890	5,047.33
46	Gustavo Vallarino	Calle del Rio 35 Rio Grande, Guayaquil, Ecuador	594	3,368.67
47	Craigie Young	1720 McDuffie Street Houston, TX 77019, USA	594	3,368.67
Total			41,846	237,315.00

The shares subscribed have been paid up in cash by the subscribers so that the total sum of two hundred thirty-seven thousand three hundred fifteen Euro (EUR 237,315.-) is at the disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

As a consequence of such increase of share capital, article 6.1 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

**«Art. 6.1. Subscribed Capital.** The Company has a subscribed capital of two million nine hundred ninety thousand seventeen Euro fifty cent (EUR 2,990,017.50) represented by fully paid up shares, consisting of two million three hundred ninety-two thousand thirteen (2,392,013) Class A Ordinary Shares with a par value of one Euro twenty-five cent (EUR 1.25) each (herein, the «Class A Ordinary Shares») and one (1) Management Share with a par value of one Euro twenty-five cent (EUR 1.25) each (herein, the «Management Share»).

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles. The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

All shares shall vote together and, except as may be required by law or set forth in these Articles, the holders of any separate class of shares shall not be entitled to vote separately on any matter. No shares of any class shall be entitled to any pre-emptive rights with respect to any shares of the Company except as may be required by law or as otherwise provided in any agreement which may be entered into by the Company and the Class A Ordinary Shareholders.»

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the German text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date stated at the beginning of this deed.

After reading and interpretation to the appearing person, known to the notary by her first and surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### Folgt die deutsche Übersetzung des englischen Textes:

Im Jahre zweitausendfünf, den siebenten Juli um 17.00 Uhr.

Vor dem unterzeichneten Notar M<sup>e</sup> Joseph Elvinger, mit Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Frau Florence Bal, maître en droit, wohnhaft in Luxemburg, als Bevollmächtigter des alleinigen Geschäftsführers von BRENNTAG-INTERFER (BC), eine Kommanditgesellschaft auf Aktien mit Gesellschaftssitz in 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, eingetragen im Luxemburg Gesellschafts- und Handelsregister unter Sektion B Nummer 97.315, (die «Gesellschaft»), gemäß eines Beschlusses des alleinigen Geschäftsführers der Gesellschaft vom 17. Juni 2005.

Eine Abschrift der obengenannten Beschlüsse wird nach Unterzeichnung ne varietur durch den Erschienenen und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Der Erschienene, in der obengenannten Eigenschaft handelnd, ersucht den unterzeichneten Notar, folgende Erklärungen zu beurkunden:

1) Die Gesellschaft wurde in der Form einer Kommanditgesellschaft auf Aktien gegründet, gemäß Urkunde des Notars M<sup>e</sup> Joseph Elvinger vom 25. November 2003, welche Urkunde am 3. Januar 2004 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 7 veröffentlicht wurde. Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt am 17. Juni 2005

abgeändert, gemäß Urkunde des unterzeichneten Notars, welche Urkunde noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht wurde.

2) Das gezeichnete Kapital der Gesellschaft beträgt zurzeit zwei Millionen neunhundertsebenunddreißigtausendsiebenhundertzehn Euro (EUR 2.937.710,-) und setzt sich zusammen aus vollständig eingezahlten Aktien, bestehend aus zwei Millionen dreihundertfünfzigtausendeinhundertsiebenundsechzig (2.350.167) Stammaktien der Klasse A im Pari-Wert von je einem Euro und fünfundzwanzig Cent (EUR 1,25) sowie einer (1) Komplementärsaktie im Pari-Wert von einem Euro fünfundzwanzig Cent (EUR 1,25).

3) Gemäß Artikel 6.6 («Genehmigtes Kapital») der Satzung der Gesellschaft beträgt das genehmigte Kapital zurzeit fünfhundert Millionen Euro (EUR 500.000.000,-) bestehend aus vierhundert Millionen (400.000.000) Stammaktien der Klasse A mit einem Pari-Wert von je einem Euro und fünfundzwanzig Cent (EUR 1,25).

Der alleinige Geschäftsführer ist ermächtigt, neue Aktien auszugeben, ohne den bisherigen Aktionären ein Vorzugsrecht einzuräumen.

4) Durch Beschluss vom 7. Juli 2005, hat der alleinige Geschäftsführer beschlossen, das Gesellschaftskapital von seinem jetzigen Betrag von zwei Millionen neunhundertsebenunddreißigtausendsiebenhundertzehn Euro (EUR 2.937.710,-) auf zwei Millionen neunhundertneunzigtausendsiebzehn Euro fünfzig Cent (EUR 2.990.017,50), durch die Schaffung von einundvierzigtausendachthundertsechundvierzig (41.846) neuen Stammaktien der Klasse A für eine Gesamtsumme von zweihundertsiebenunddreißigtausenddreihundertfünfzig Euro (EUR 237.315,-) zu erhöhen (die «Neuen Stammaktien der Klasse A»). Die Neuen Stammaktien der Klasse A wurden vollständig in bar eingezahlt.

Die einundvierzigtausendachthundertsechundvierzig (41.846) Neuen Stammaktien der Klasse A wurden für eine Gesamtsumme von zweihundertsiebenunddreißigtausenddreihundertfünfzig Euro (EUR 237.315,-) gezeichnet, bestehend aus einer Kapitaleinlage von zweiundfünfzigtausenddreihundertsieben Euro fünfzig Cent (EUR 52.307,50) und eine Ausgabeprämie von einhundertfünfundachtzigtausendsieben Euro fünfzig Cent (EUR 185.007,50).

Gemäß Artikel 6.6 («Genehmigtes Kapital») der Satzung der Gesellschaft hat der alleinige Geschäftsführer das Vorzugsrecht der alten Aktionären aufgehoben.

Die Neuen Stammaktien der Klasse A wurden wie folgt gezeichnet:

Nummer	Führungskraft	Adresse	Nummer von gezeichneten Stammaktien der Klasse A	Aggregate Subscription Price (EUR)
1	Francisco Aguilera	Maria Monvel 149, La Reina Santiago, Chile	594	3.368,67
2	Jan Joop Alberts	Rietgors I7,3271 XC, Mijnsheerenland The Netherlands	890	5.047,33
3	Derrick Amos	6307 Stone Gables Court Jamestown, NC 27282, USA	890	5.047,33
4	Daniel R. Arneson	332 West Lilac Lane Grafton, WI 53024, USA	890	5.047,33
5	Patrick Avenia	173, chemin de Buye 69390 Charly, France	1,484	8.416,00
6	Peter Wilhelm Bellenbaum	Parsevalstrasse 119 45470 Mülheim an der Ruhr, Germany	1,484	8.416,00
7	Martin Theodor Bens	Leonhard-Stinnes-Strasse 49 45470 Mülheim an der Ruhr, Germany	890	5.047,33
8	Carl Marcel Blomme	Aardbeziënstraat 2 8501 Heule, Belgium	1,484	8.416,00
9	Stefan Bocskor	Robert Stolz Gasse 39B 2301 Gross-Enzersdorf, Austria	594	3.368,67
10	Markus Lodewijk Joseph Brökker	Calle Ladera de Cuesta Hermosa #4 Arroyo Hondo Santo Domingo, Dominican Republic	594	3.368,67
11	Lorenz Ceccarelli	Viale Lodovico Scarampo No. 47 20148 Milano, Italy	890	5.047,33
12	Matthias Compes	Scheibenberg Strasse 20 1180 Wien, Austria	1,484	8.416,00
13	Thomas M. Corcoran	212 Candalwood Lane Exton, PA 19341, USA	890	5.047,33
14	Michael Brent Cross	116 Oak Forest Drive Lafayette, LA 70501, USA	890	5.047,33
15	Jean-Yves Dusart	15 La Naverie 72270 Malicorne, Sarthe, France	594	3.368,67
16	William J. Fluharty, III	2443 Springbrook Street Thousand Oaks, CA 91362, USA	594	3.368,67

17	David Bruce Garner	1109 Riverview Drive Reading, PA 19605, USA	890	5.047,33
18	Juan Eduardo Gómez de la Torre Falconi	Club San Isidro Zona 16 Santa Rosita, Guatemala	594	3.368,67
19	Paul Hahn	Hofacker 20 45478 Mülheim, Germany	890	5.047,33
20	Francis René Haven	Minervalaan 105 1077 NV Amsterdam, The Netherlands	594	3.368,67
21	Marcus Hekma Wierda	Av. Vicente Paiva No. 50 JD Guedala 05617-060 Sao Paulo, SP, Brazil	594	3.368,67
22	Klaus-Dieter Hoffmann	Am Schlaghecken 10 45481 Mülheim, Germany	890	5.047,33
23	Curtis Ray Holmes, Jr.	1005 Glenntanner Court Apex, NC 27502, USA	890	5.047,33
24	Joel R. Hopper	17A South Main Street Henderson, KY 42420, USA	890	5.047,33
25	Theodore Hubbard	104 Timberwick Road Stewartsville, NJ 08886, USA	890	5.047,33
26	Wolfgang Illbruck	Heinrich-Kampendonk Strasse 50 41470 Neuss, Germany	594	3.368,67
27	Dr. Thomas Kiehne	Humannstrasse 26 45966 Gladbeck, Germany	890	5.047,33
28	Patrick Lainé	12, rue Jeanne d'Arc 95130 Franconville, France	594	EUR 3.368,67
29	Michael S. Langborg	8 East Castle Street, Bridgnorth Shropshire WV16 4AL, United Kingdom	594	3.368,67
30	Michael John Leahey	2036 Silver Drive Newtown, PA 18940, USA	890	5.047,33
31	Inge Mölbert-Rusche	Derner Strasse 462 44329 Dortmund, Germany	890	5.047,33
32	Robert L. Moser	212 Overcreek Road Phoenixville, PA 19460, USA	890	5.047,33
33	Philippe Muller	75B, rue des Plantes 74014 Paris, France	890	5.047,33
34	Georg Müller	Humboldtstrasse 159F Essen 45149, Germany	1,484	8.416,00
35	Chester J. Murphy	30 Lowell Drive Reading, PA 19606, USA	890	5.047,33
36	Hermannus Petrus Paulus Nijhuis	Kukslanden 37 7542 HX Enschede The Netherlands	890	5.047,33
37	Olivier Paule	3, chemin des Acacias 69130 Ecully, France	594	3.368,67
38	Frédéric Pierre	Calle Abadesa Olzet 6, 4º Piso 08034 Barcelona, Spain	1,484	8.416,00
39	Michael Georges Pieters	Øresundshøj 10A 2920 Charlottenlund, Denmark	1,484	8.416,00
40	Fernando Ramirez Barrantes	12211 Pebble Meadows Houston, TX 77051, USA	594	3.368,67
41	Dr. Gabriele Roolfs-Broihan	Fernholz 16 40883 Ratingen, Germany	890	5.047,33
42	Marc Joseph Theodoras Rothuizen	Sarniento 776 Piso G Buenos Aires 1041, Argentina	594	3.368,67
43	Uwe Schültke	Hektorstrasse 25 45131 Essen, Germany	1.484	8.416,00
44	Hubertus Spethmann	Salierstrasse 16 40545 Düsseldorf, Germany	890	5.047,33
45	Michael Staley	3144 Summit Court Newburgh, IN 47630, USA	890	5.047,33
46	Gustavo Vallarino	Calle del Rio 35 Rio Grande, Guayaquil, Ecuador	594	3.368,67

47	Craigie Young	1720 McDuffie Street Houston, TX 77019, USA	594	3.368,67
Total			41.846	237.315,00

Die so gezeichneten Aktien wurden voll durch Geldeinlage eingezahlt, so dass die Gesamtsumme von zweihundert-siebenunddreißigtausenddreihundertfünfzig Euro (EUR 237.315,-) der Gesellschaft zur Verfügung stehen, wie es dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Folglich der Kapitalerhöhung ist Artikel 6.1 der Satzung der Gesellschaft abzuändern und lautet in Zukunft wie folgt:

«**Art. 6.1. Gezeichnetes Kapital.** Das gezeichnete Kapital der Gesellschaft beläuft sich auf zwei Millionen neun hundert neunzigtausend siebenzehn Euro fünfzig Cent (EUR 2.990.017,50) und setzt sich zusammen aus vollständig eingezahlten Aktien, bestehend aus zwei Millionen dreihundertzweiundneunzigtausenddreißig (2.392.013) Stammaktien der Klasse A im Pari-Wert von je einem Euro und fünfundzwanzig Cent (EUR 1,25) (nachstehend «Stammaktien der Klasse A» genannt) sowie einer (1) Komplementärsaktie im Pari-Wert von einem Euro fünfundzwanzig Cent (EUR 1,25) (nachstehend «Komplementärsaktie» genannt).

Das gezeichnete Kapital der Gesellschaft kann anhand eines Beschlusses der Gesellschafter, der genauso anzunehmen ist wie ein Beschluss über eine Satzungsänderung, erhöht oder gesenkt werden. Die Gesellschaft ist in dem gesetzlich zulässigen Ausmaß sowie unter den gesetzlich zulässigen Bedingungen berechtigt, ihre eigenen Aktien zurückzukaufen.

Abstimmungen der Inhaber sämtlicher Aktien sind gemeinsam vorzunehmen, und die Inhaber separater Klassen von Aktien sind nicht befugt, separat über Angelegenheiten abzustimmen, es sei denn, dies ist kraft des Gesetzes erforderlich oder in dieser Satzung festgelegt. In Verbindung mit keiner Aktienklasse bestehen in bezug auf Aktien der Gesellschaft Vorkaufsrechte, es sei denn, dies ist des Gesetzes erforderlich oder in einer sonstigen Vereinbarung, die zwischen der Gesellschaft und den Inhabern der Stammaktien der Klasse A abgeschlossen werden kann, vorgesehen.»

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Parteien, diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienenen mit demammlungsvorstand und dem beurkundenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Unterzeichnet: F. Bal, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2005, vol. 149S, fol. 20, case 2. – Reçu 2.373,15 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sondersammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Luxemburg, den 21. Juli 2005.

J. Elvinger.

(075401.3/211/344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2005.

### **JAME S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 69.522.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 août 2005, réf. LSO-BH04011, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JAME S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(074229.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

### **JAME S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 69.522.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 août 2005, réf. LSO-BH04013, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JAME S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(074227.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

**KEMABA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 46.094.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement le 9 août 2005, les mandats des administrateurs: Monsieur Hans de Graaf, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, ont été renouvelés pour une période de deux ans et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007. Le mandat du Commissaire aux comptes: CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., Réviseur d'entreprises, 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a été renouvelé pour une période de deux ans et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007. Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs et du Commissaire aux comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2005.

*Pour KEMABA INTERNATIONAL S.A.*

MONTEREY SERVICES S.A.

*Administrateur*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2005, réf. LSO-BH03882. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(074625.3/029/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

---

**LIFE-SCIENCE INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 76.924.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'assemblée générale ordinaire de notre société tenue en date du 8 août 2005 que:

1) Les mandats des trois administrateurs:

- Maître Alain Lorang, demeurant à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias;
  - Maître Marie-Béatrice Wingerter, demeurant à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias;
  - NATURE AND HEALTH INVESTMENTS S.A.H., avec siège social à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias;
- ont été reconduits pour une période de six ans se terminant à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

2) Suite à la démission du commissaire aux comptes EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A. avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2005, a été nommée nouveau commissaire aux comptes la société FIDU-CONCEPT, S.à r.l., avec siège social à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2005, réf. LSO-BH04409. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(074820.3/1268/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2005.

---

**C.I.C.A.C., COMPAGNIE INTERNATIONALE DES CEREALES, ALIMENTS COMPOSES ET DERIVES  
S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 34.145.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2005, réf. LSO-BH00885, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2005.

*Pour C.I.C.A.C. S.A.*

MONTEREY SERVICES S.A.

*Administrateur*

Signatures

(074493.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

---

**EURO-MATériaux S.A., Société Anonyme.**

Gesellschaftssitz: L-2214 Luxembourg-Dommeldange, 3, rue Nennig.  
H. R. Luxemburg B 30.051.

Im Jahre zwei tausend und fünf, den neunzehnten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Grossherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft EURO-MATériaux S.A., mit Sitz in L-2214 Luxembourg-Dommeldingen, 3, rue Nennig, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 30.051, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 16. Februar 1989, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 187 vom 7. Juli 1989,

und deren Satzungen mehrmals abgeändert wurden und zum letzten Mal gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 18. November 2003, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1303 vom 6. Dezember 2003.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Lucien Hardt, diplômé en économie, wohnhaft in Echternach, (Grossherzogtum Luxemburg).

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Herr Jean-Claude Lutz, Privatbeamter, wohnhaft in Colpach-Haut, (Grossherzogtum Luxemburg).

Die Versammlung bestellt als Stimmzähler Herr Karsten Rüba, Privatbeamter, wohnhaft in Perl, (Bundesrepublik Deutschland).

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtige Generalversammlung wurde einberufen mittels Einschreibebrief, welcher an jeden der Aktieninhaber gesandt wurde.

II.- Gegenwärtiger Urkunde liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei, welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

III.- Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung ne varietur unterschrieben wurden, zusammen mit der Anwesenheitsliste, dieser Urkunde beigegeben, um mit demselben einregistriert zu werden.

IV.- Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass alle 16.800 Aktien, welches das Gesamtkapital der Gesellschaft darstellen, hier vertreten sind und dass demgemäss die Generalversammlung rechtmässig über nachfolgende Tagesordnung beschliessen kann.

V.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

*Tagesordnung:*

1.- Herabsetzung des Gesellschaftskapitals um den Betrag von neunzehntausendachthundertvierzig Euro (19.840,- Euro), um es von seinem jetzigen Betrag von vierhundertsechzehntausendsechshundertvierzig (416.640,- Euro) auf dreihundertsechsunneunzigtausendachthundert Euro (396.800,- Euro) zu bringen, durch Rückzahlung des Betrages von neunzehntausendachthundertvierzig Euro (19.840,- Euro) an die Aktieninhaber PROMEDIL S.r.l. und durch Annullierung von achthundert (800) Aktien mit einem Nominalwert von je vierundzwanzig Euro und achtzig Cents (24,80 Euro).

2.- Erhöhung des Gesellschaftskapitals um neunzehntausendachthundertvierzig Euro (19.840,- Euro), um es von seinem jetzigen Betrag von dreihundertsechsunneunzigtausendachthundert Euro (396.800,- Euro) auf vierhundertsechzehntausendsechshundertvierzig Euro (416.640,- Euro) zu bringen, durch die Schaffung und Emission von achthundert (800) neuen Aktien mit einem Nominalwert von je vierundzwanzig Euro und achtzig Cents (24,80 Euro), die dieselben Rechte und Vorteile wie die bereits bestehenden Aktien geniessen. Die Erhöhung findet im Rahmen des Beitritts des neuen Mitglieds BIGMAT PRO.MA ITALIA S.c.r.l. statt.

3.- Verzicht der bisherigen Aktionäre auf ihr Vorzugszeichnungsrecht der neuen Aktien.

4.- Zeichnung und Einzahlung der neuen Aktien.

5.- Entsprechende Abänderung von Artikel 3, Absatz 1, der Satzung.

Alsdann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst das Gesellschaftskapital um den Betrag von neunzehntausendachthundertvierzig Euro (19.840,- EUR) herabzusetzen, um es von seinem jetzigen Betrag von vierhundertsechzehntausendsechshundertvierzig Euro (416.640,- EUR) auf dreihundertsechsunneunzigtausendachthundert Euro (396.800,- EUR) zu bringen, durch Rückzahlung des Betrages von neunzehntausendachthundertvierzig Euro (19.840,- EUR) an den Aktieninhaber PROMEDIL S.r.l. und durch Annullierung von achthundert (800) Aktien mit einem Nominalwert von je vierundzwanzig Euro und achtzig Cents (24,80 EUR).

Dem Verwaltungsrat wird Vollmacht erteilt die nötigen Buchführungseintragungen vorzunehmen, die Rückzahlung an die Aktieninhaberin zu tätigen, welche jedoch erst dreissig (30) Tage nach Veröffentlichung der gegenwärtigen Urkunde im Mémorial C erfolgen kann.

*Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst das Gesellschaftskapital um neunzehntausendachthundertvierzig Euro (19.840,- EUR) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von dreihundertsechsunneunzigtausendachthundert Euro (396.800,- EUR) auf vierhundertsechzehntausendsechshundertvierzig Euro (416.640,- EUR) zu bringen, durch die Schaf-

fung und Ausgabe von achthundert (800) neuen Aktien von je vierundzwanzig Euro und achtzig Cents (24,80 EUR), welche dieselben Rechte und Vorteile wie die bereits bestehenden Aktien genießen.

*Dritter Beschluss*

Die Generalversammlung stellt fest, dass, nach Verzicht eventueller Einzahlungsrechte anderer Gesellschafter, die Aktiengesellschaft BIGMAT PRO.MA ITALIA S.c.r.l., mit Sitz in I-20060 Cassina de'Pechi (MI), Via Roma 74, (Italien), hier vertreten durch Herrn Jean-Luc Leroy, Geschäftsdirektor, wohnhaft in Rosières-aux-Salines, (Frankreich), die Zeichnung der achthundert (800) neuen Aktien und die Einzahlung des Betrages der Kapitalerhöhung getätigt hat, sodass die Summe von neunzehntausendachthundertvierzig Euro (19.840,- EUR) der Gesellschaft EURO-MATériaux S.A. ab sofort zur Verfügung steht, so wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich feststellt.

*Vierter Beschluss*

Zwecks Anpassung der Satzung an die hiervor getätigten Beschlüsse beschliesst die Generalversammlung den ersten Absatz von Artikel drei (3) der Satzungen abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 3. (Absatz 1).** Das Gesellschaftskapital beträgt vierhundertsechzehntausendsechshundertvierzig Euro (416.640,- EUR) und ist eingeteilt in sechzehntausendachthundert (16.800) Aktien von jeweils vierundzwanzig Euro und achtzig Cents (24,80 EUR).»

*Kosten*

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt ein tausend ein hundert Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns, dem Notar, unterschrieben.

Signé: L. Hardt, J.-C. Lutz, K. Rüba, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 juillet 2005, vol. 532, fol. 54, case 1. – Reçu 198,40 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 18. August 2005.

J. Seckler.

(075429.3/231/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2005.

**MANNELLI & ASSOCIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 50, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 42.593.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 5 août 2005, réf. LSO-BH02388, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2005.

Pour MANNELLI & ASSOCIES S.A.

Signature

(074209.3/565/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.